



DES AMÉNAGEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS POUR RENFORCER LE DYNAMISME DU VILLAGE



France Services : un accompagnement dans les démarches administratives
Des travaux d'enfouissement et un cheminement piéton sur la RD5
La réhabilitation des voies communales : Senentilles, le Vert, le Stade
Le parking du Sportissage en travaux

ÉCOLE PUBLIQUE

La 5ème classe
maintenue cette année
encore !
p6

SPORTS ET EQUIPEMENTS

Création d'un city stade dans les
prochains mois et développement
d'une base VTT
p21

UN BUDGET MAÎTRISÉ

Des investissements
conséquents sans
augmentation des impôts
ni recours à l'emprunt
p50-51



LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSACquoises, Chers JAUSACquois,

Nous sommes ravis de proposer à votre lecture attentive ce nouveau magazine d'informations. Il est le fruit du travail de toute l'équipe municipale, agents et élus, qui démontre par la variété des sujets abordés, sa richesse et son enthousiasme.

Pour la deuxième année consécutive, il n'a pas été possible d'organiser la cérémonie des vœux à cause de la crise sanitaire. Ce document est donc le moyen privilégié de vous rendre compte des activités municipales.

**DES NOUVEAUX
PROJETS AMBITIEUX,
SANS HAUSSE DE
FISCALITÉ NI
RECOURS À
L'EMPRUNT**

Les mois écoulés ont été intenses :

- Nous avons réussi à sauver la 5ème classe de l'école publique, grâce à une forte mobilisation du village en 2021, et des effectifs en hausse pour 2022.
- Nous avons renforcé les services à la population à travers de nouvelles permanences en Mairie (assistante sociale, travaux de rénovation énergétique, ADMR, Restos du Coeur, Coup de Pouce...).
- Le bureau de Poste a été transformé en Maison France Services pour accompagner les habitants dans une variété de démarches administratives.

- Des améliorations sur le réseau téléphonique mobile se sont faites ressentir dans le centre du village.
- De nouvelles activités festives ont été portées par la Municipalité : diffusion d'un film sur le patrimoine industriel, conférence photographique...
- Des travaux importants ont été réalisés : la finalisation du chantier de la RD19 route de la Souche, des réfections de voirie sur les routes communales, le développement de la fibre, la mise en route d'un bâtiment de surpression sur le réseau d'eau potable...
- Nous avons développé le fleurissement du village, les décorations de Noël...
- Et nous avons également assuré la première année de gestion du Centre d'hébergement touristique de la Bastide. Les recettes sont au rendez-vous, ce qui n'était pas gagné en période de crise sanitaire.

Les budgets primitifs communaux ont été votés. Ils se veulent être la vitrine de l'action municipale placée sous le signe de la maîtrise des dépenses, au service du développement, de l'attractivité, et de l'amélioration du cadre de vie.

Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et une recherche appuyée de demandes de subventions, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taux d'imposition constants ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Une dette en diminution. La capacité de désendettement du budget communal est de 0,6 ans. Concrètement, il s'agit du nombre d'années que la Commune mettrait à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacre l'intégralité de son épargne. La moyenne pour les communes de la même strate est de 6,1 ans. Soit 10 fois plus !

La Municipalité propose cette année encore des investissements ambitieux, notamment :

- L'aménagement d'un parking paysager à Sportissage ;
- La création d'un cheminement piéton sur la route des Plots et l'enfouissement des réseaux secs ;
- La création d'un plateau multisports qui avait été repoussée pour permettre d'engranger le maximum de subventions ;
- La première tranche de la réfection des calades du Chastelas en pierres sèches ;
- Le début de travaux d'aménagement du Quartier des Sausses (reprise des réseaux d'eaux pluviales, réfection de la chaussée, création d'un cheminement piéton et enfouissement des réseaux secs) ;
- Des études de projets pour un ré-aménagement du belvédère de la Turbine et des accès à la plage ;
- Le changement de radiateurs pour les gîtes municipaux ;
- D'importants travaux de voirie ;
- L'achat de mobilier urbain (bancs, corbeilles, arceaux à vélos) ;
- L'achat d'illuminations de fin d'année ;
- La création d'une nouvelle carte de Jaujac et la mise en oeuvre de totems de signalétique ;
- Des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau et d'assainissement à la source de Laulagnet et au Quartier des Sausses (2ème tranche).

Par ailleurs, nous continuerons d'agir et serons vigilants sur les questions des effectifs à l'école, de l'agrandissement de l'EHPAD, de la couverture téléphonique, et de l'installation de nouveaux médecins.

Enfin, nous avons hâte de déployer nos propositions concernant la démocratie participative, notamment les commissions extra-municipales et le budget participatif, n'ayant pas pu proposer un vote en période pandémique.

Comme vous pourrez le voir plus en détail dans ce journal, l'équipe municipale s'empresse à poursuivre la réalisation de ses engagements. Il ne me reste plus qu'à vous en souhaiter une bonne lecture !

Marion HOUETZ
Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté
de communes Ardèche des Sources et Volcans

SOMMAIRE



2 LE MOT DU MAIRE

4 LES RETOURS EN IMAGES

6 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE

9 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

12 LES FESTIVITÉS, LA CULTURE, LE SPORT

22 LA VIE ASSOCIATIVE

26 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

30 LES TRAVAUX

42 LA VIE QUOTIDIENNE

50 LES FINANCES ET ORGANISMES

52 VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

54 LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

66 LES INFORMATIONS PRATIQUES

67 L'ÉTAT CIVIL

RETOURS EN IMAGES



Les 20 ans du Parc



Formation à la Bastide

Réfection des voiries communales



Remise du calendrier des pompiers



Une base VTT à Jaujac !



D'importants travaux de remise en état des infrastructures après les intempéries



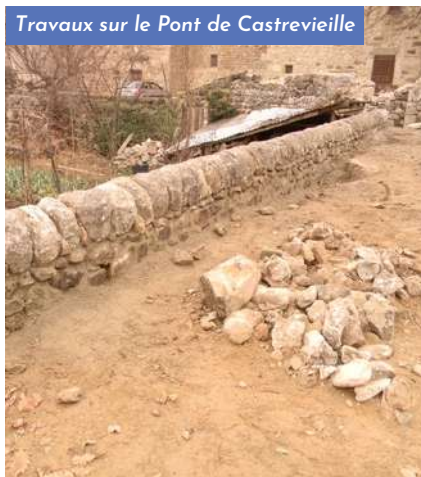
Les dernières finitions du chantier de la RD19 Route de la Souche



Les enfants du village lors de la Cérémonie du 11 novembre



Reprise de la chaussée de la route des Sausses suite aux intempéries



Travaux sur le Pont de Castrevieille



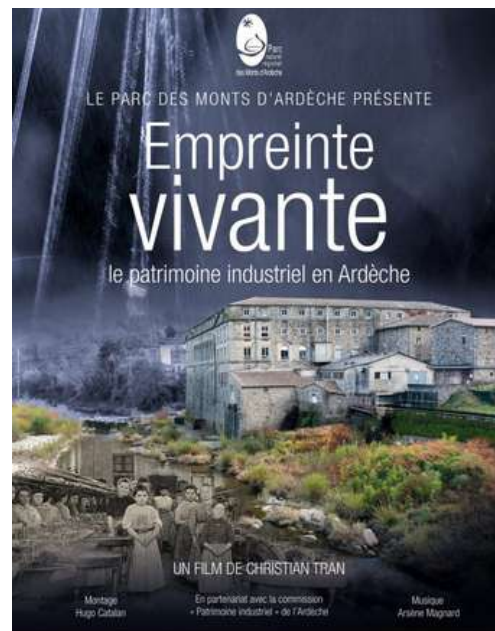
Jour de fête à la Bastide



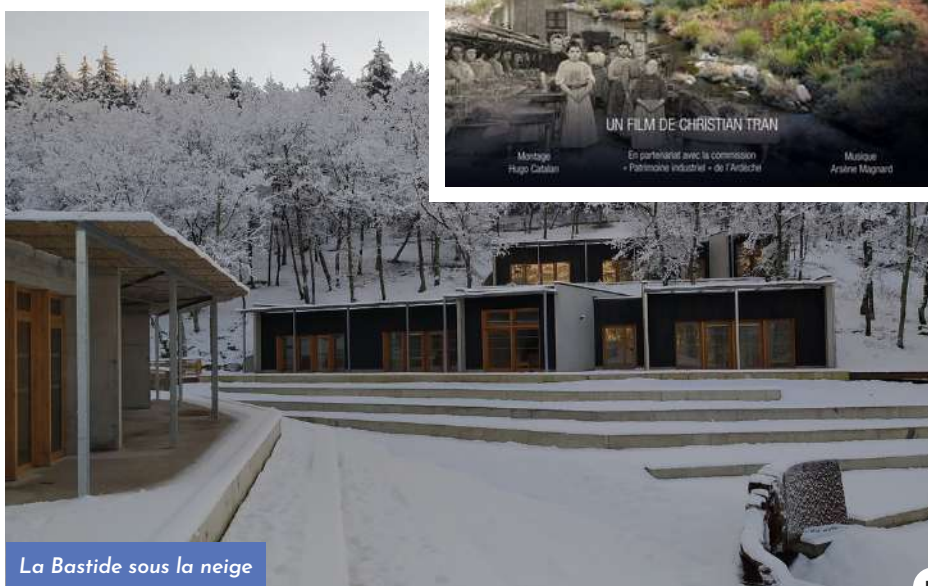
Début des travaux au parking du Sportissage



Préparation du concert Musique & Handicap



Réception de Monsieur le sous-Préfet



La Bastide sous la neige

ÉDUCATION ET JEUNESSE

La 5ème classe maintenue pour l'année scolaire à venir !



Nous le savions, la tâche n'était pas aisée... Depuis 2 ans, planait sur l'école une menace de potentielle fermeture de la 5ème classe.

La forte mobilisation durant l'année scolaire 2020-2021 a permis de sauver la classe in extremis avec un comptage de plus de 101 enfants inscrits à la rentrée de septembre 2021. Sinon c'était la fermeture assurée.

La Municipalité a continué à faire valoir de nombreux arguments pour s'opposer à une fermeture :

- Le contexte sanitaire nécessitant un moratoire sur les fermetures de classes ;
- L'importance de la prise en compte dans les effectifs des enfants de moins de 3 ans ;
- La surcharge des classes ;
- La démographie dynamique du village...



Manifestation à Privas de la Communauté éducative pour la défense de la 5ème classe de l'école publique en janvier 2021



ÉCOLE PUBLIQUE DE JAUJAC



NON

À LA FERMETURE DE LA 5^È CLASSE



MANIFESTONS DEVANT L'ÉCOLE LES 21 ET 22 JANVIER À 8H45

En ce début d'année 2022, avec un renforcement important des effectifs, il a été confirmé au Maire que la 5ème classe serait maintenue pour l'année scolaire 2022-2023 !

C'est un véritable soulagement. D'autant plus que c'était loin d'être gagné. Mais les seuls combats perdus d'avance sont ceux auxquels on renonce !

La Municipalité tient à souligner et à saluer la très forte mobilisation des parents d'élèves, des agents, de l'Amicale laïque, de l'équipe enseignante et au-delà, de la population dans son ensemble.

Des achats de gros matériel pour la cantine scolaire



Dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, la Commune a déposé une demande de subvention pour acquérir de nouveaux outils pour la cantine scolaire.

Il faut dire que s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique... toutes ces bonnes pratiques ont un coût pour la Mairie.

Habituellement, ce genre de dépenses, pourtant essentielles, ne sont pas subventionnées. La Municipalité a donc sauté sur l'occasion !

Une subvention de 8 715€ a été sollicitée et obtenue auprès de l'Etat pour l'acquisition d'une sauteuse et d'un fourneau.

Le coût total des achats était de 9 446€ HT soit un taux de subvention de 92%. Une bonne opération !



Un nouveau cuisinier rejoint l'équipe !

Du nouveau en cuisine ! Suite au départ d'Eva CHICHE vers d'autres horizons professionnels, Jonathan TRENTIN est le nouveau cuisinier.

Jonathan a fait ses premiers pas dans le métier avec l'obtention d'un CAP Pâtisserie. Par la suite il a intégré plusieurs restaurants où il a exercé le métier de pâtissier et de cuisinier en parallèle.

Après 15 années en restauration, il souhaite mettre toute son expérience au profit de la collectivité et ainsi préparer des repas aux enfants de l'école de Jaujac.

Pour cela, il sera entouré de l'équipe municipale déjà en place, constituée, de Véronique AIZAC, Sylvie CHAREYRE, Roseline MALOSSANNE pour le service et Pascaline BATAILLE à ses côtés pour le soutenir en cuisine.

Nous lui souhaitons la bienvenue !



Le repas de Noël à l'école !



À l'école de Jaujac, les enfants ont profité le jeudi 16 décembre, d'un excellent repas de Noël servi à la cantine scolaire.

Au Château de Castrevieille, le menu se composait : d'un assortiment de toasts (feuilletés saucisse, à la mousse de foie de canard, aux olives) ; d'un filet de poulet à la sauce forestière accompagné de ses pommes dauphines et de fagots d'haricots verts ; de fromages ; d'une bûche de Noël au chocolat maison et des traditionnelles confiseries.

Ce sont près d'une centaine de repas qui ont été concoctés et servis par les équipes municipales, pour le plaisir des petits et des grands. Selon nos sources, la bûche n'a pas fait un pli !



Un nouvel équipement dans la cour de l'école maternelle

Il y a quelques mois, la Mairie a financé et fait installer une nouvelle balançoire à l'école maternelle pour que les enfants puissent s'amuser !

Pour la Municipalité, il est très important d'aménager correctement la cour de l'école.

C'est un lieu important, dans lequel les enfants passent plusieurs heures par semaine, durant 9 mois, et ceci pendant les plus importantes années de leur vie, à savoir celles des imprégnations, apprentissages et découvertes de son propre corps et de son entourage immédiat ; celles aussi où il commencera à domestiquer ou à essayer de domestiquer le monde physique par ses éléments courants (eau, terre, pierres...).



La cour doit permettre un réel choix d'actions c'est-à-dire offrir à l'enfant des structures et des matériaux riches de potentialités mais sur lesquels il aura prise et qu'il utilisera à son gré. Les cours d'école sont trop souvent réduites à un désert, à un univers de goudron. L'aménagement d'une cour d'école est donc aussi, une œuvre d'éducation... et ne peut être négligé ni placé au second plan.

Bien sûr, les aires de jeux et leur équipement doivent être non dangereux et il convient d'être vigilant car l'imagination des enfants les conduit à détourner le matériel de l'utilisation prévue par l'adulte et donc à prendre des risques que ce dernier n'aura pas envisagés. Mais il faut savoir qu'un milieu riche favorise la nécessaire éducation au risque mesuré. L'expérience montre que les accidents sont très rares autour de tels équipements. Par contre, dans une cour goudronnée et vide, malgré ou à cause de tous les interdits, la consommation de mercurochrome est impressionnante.



Une jeune jaujacquoise aux championnats de France de Badminton



Dans le cadre de sa politique d'aide aux jeunes sportifs, la Municipalité a apporté un soutien financier à une habitante de notre village : Léna LOMBARD.

Licenciée du club Vivarais Badminton (VB07), Léna s'était une nouvelle fois qualifiée brillamment pour les championnats de France qui se sont déroulés du 11 au 14 novembre à Mulhouse (Haut-Rhin).

Sa seconde participation en 3 ans. Le tableau du double était compliqué et le duo de Léna n'est pas sorti des qualifications. En simple, elle a passé 2 tours avec brio pour sortir des phases de qualification. En 16èmes de finale, elle a échoué face à la N°2 française qui a finalement gagné le titre. Un très bon résultat tout de même !

Ces résultats sont d'autant plus remarquables voire exceptionnels, car ils sont obtenus dans des conditions très difficiles : du fait de la Covid-19 la saison dernière, les salles et gymnases étaient fermés. Son seul entraînement intense n'était pas dans sa discipline mais à la section sport-étude Raid Multisport au collège de Montpezat où elle peut assouvir sa passion pour le sport.

Félicitations à Léna pour ses performances, qui fait preuve de régularité, motivation et persévérance, et qui excelle chaque saison dans sa discipline.



ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Permanence des soins ambulatoires sur le territoire Ardèche des sources et volcans

Il existe sur notre Communauté de commune Ardèche des Sources et Volcans une PDSA.

La permanence des soins ambulatoires (PDSA) a pour objectif de répondre aux besoins de soins non programmés aux heures de fermeture habituelle des cabinets médicaux. Elle est assurée sur notre territoire par neuf médecins (Jaujac, Meyras et Montpezat-sous-Bauzon).



En cas d'urgence, quelle qu'elle soit (vitale ou non) en semaine à partir de 20h ou le weekend à partir du samedi midi, il faut appeler le 15.

En fonction des symptômes présentés au régulateur, trois situations sont possibles selon la gravité :

- Délivrance d'un conseil oral ;
- Mise en relation avec le médecin de garde du secteur (énoncés ci-dessus) en vue d'une consultation ;
- Orientation directement vers les urgences (en envoyant les pompiers ou une ambulance si la situation l'exige).

De plus, 7 des 9 médecins sont médecins correspondant SAMU, c'est à dire formés et équipés pour intervenir sur les urgences graves (nécessitant un SMUR).

Concernant le samedi matin, une rotation des médecins existe pour l'accueil des urgences sur le Pôle de santé des Hautes Vallées d'Ardèche (Meyras et Jaujac), le médecin de Montpezat consulte également



Pour gagner du temps, il est par conséquent inutile de se rendre directement au service d'accueil des urgences d'Aubenas ou à la maison médicale de garde. Le service est assuré dans la mesure du possible en local.

Communiqué par le Docteur François BOUGEARD, médecin pour le Pôle de Santé des Hautes Vallées d'Ardèche

Banque alimentaire : plus de 2 tonnes de marchandises récoltées

Le service « Coup de Pouce » de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, épaulé par une trentaine de bénévoles était présent pour recueillir des dons en denrées non périssables lors la collecte annuelle de la banque alimentaire à Lalevade d'Ardèche, à la fin du mois de novembre 2021.

Pendant ces deux jours, ce sont plus de 2 tonnes de marchandises qui ont été collectées : pâtes, riz, fruits, conserves mais aussi de produits d'hygiène. Cette année encore, l'opération a été un véritable succès. Les donateurs ont été au rendez-vous ce qui témoigne que la solidarité envers les plus précaires est bien vivante.



Ce succès aurait été impossible sans l'aide des bénévoles qui ont contribué à cette action et donné de leur temps pour réceptionner les dons. Un grand merci à eux et tous ceux qui œuvrent tout au long de l'année pour assurer un soutien et un moment convivial aux personnes en situation « d'insécurité alimentaire ».

La Communauté de communes a repris l'action de l'association « Coup de pouce » qui distribuait depuis 1999 les produits de la banque alimentaire à Lalevade d'Ardèche. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour assurer ces distributions les jeudis après midi.

Pour la Municipalité, la référente de ce service est Madame Christine MOURARET, Conseillère municipale.

Contact pour les bénévoles et les bénéficiaires : 04 75 89 01 48.

Un cadeau de fin d'année pour les aînés du village



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Municipalité de Jaujac ne pouvant organiser le repas des aînés en décembre 2021, il a été offert près de 200 colis festifs.

Emballés dans un sac aux couleurs de Jaujac, les colis ont été confectionnés par les membres du CCAS avec des produits issus des commerçants locaux.

L'objectif de cette opération est double puisqu'il s'agit également de donner un coup de pouce aux commerçants et de mettre en avant leurs produits.

Par ailleurs, un carnet offert par Françoise PRAT, membre du CCAS, et un galet peint par Christine MOURARET, ont été ajoutés à tous les colis. Un calendrier aux couleurs de Jaujac est également proposé. La Municipalité remercie enfin Guy MULOT pour l'acheminement des papillotes, plébiscitées par tous !

De quoi maintenir le lien et mettre un peu de baume au cœur.

Le CCAS et la prise en charge des frais d'obsèques de plusieurs administrés en 2021



En quelques mois, la Municipalité et à travers elle, le Centre Communal d'Action Sociale, a dû prendre en charge les frais d'obsèques de 2 personnes.

Le code général des collectivités territoriales dispose en effet dans son article L.2213-7 que le Maire de la commune prévoit à ce que toute personne décédée sur le territoire communal, soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ou de croyance.

A cet effet, la commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents, mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne leur permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du code général des collectivités territoriales).

Le règlement des frais d'obsèques dépend de la situation financière du défunt :

- Si le défunt disposait de ressources financières suffisantes, la commune est remboursée des frais d'obsèques une fois la succession liquidée.
- Dans le cas contraire, c'est la commune qui prend en charge les obsèques.

Du fait de la précarité de certaines personnes, une aide avait en outre été mise en place par les services de la Mairie : apport de repas, visites nombreuses, recherche de famille...

Il est rappelé dans ces lignes, que les personnes qui souhaiteraient faire des donations au CCAS pour l'organisation d'obsèques sont les bienvenues.

Un Centre itinérant des Restos du Coeur fait étape à Jaujac

Une nouvelle initiative des Restos du Coeur de l'Ardèche, un centre itinérant, propose aux habitants d'accéder à de l'aide alimentaire. Il s'agit de renforcer leur présence dans les lieux de vie des plus démunis.

Ce service est complémentaire à l'initiative Coup de Pouce portée par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.

Renseignements : 06 73 59 22 83 ad07.siege@restosducoeur.org



Vente de brioches au profit de l'ADAPEI

Après une annulation en 2020 à cause de la crise sanitaire, l'Association Départementale de Parents et d'Amis des Personnes Handicapées a organisé sa traditionnelle vente de brioches du 11 au 17 octobre 2021.

Joceline CHAMODON, adjointe à la Mairie, a assuré la vente des brioches lors du marché du mardi matin. Les brioches pouvaient aussi être achetées en Mairie de Jaujac et chez les commerçants partenaires.

Les brioches étaient vendues 5 euros l'unité, mais des dons plus importants ont bien évidemment été acceptés.

Toutes les brioches ont été vendues !





FESTIVITÉS, CULTURE, SPORTS

Une saison évènementielle limitée

Nous étions tous impatients de nous retrouver et de renouer avec l'esprit festif de notre village.

Comme depuis mars 2021, le contexte sanitaire troublé est venu bouleverser l'organisation des rendez-vous proposés habituellement.

- Ont notamment été annulés :
- Le marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque et le Comité des Fêtes ;
 - Le repas de Noël des aînés organisé par le CCAS ;
 - La cérémonie de vœux à la population durant laquelle une visite guidée de la Bastide devait avoir lieu...



Invitation à la population

Cérémonie des vœux de la Municipalité de Jaujac*
&
Inauguration du centre d'hébergement de La Bastide*

Le 16 janvier 2021

09h à 10h30 : Visite guidée de La Bastide par groupes (sur réservation au 04 75 93 22 28)

10h30 : Inauguration officielle de La Bastide

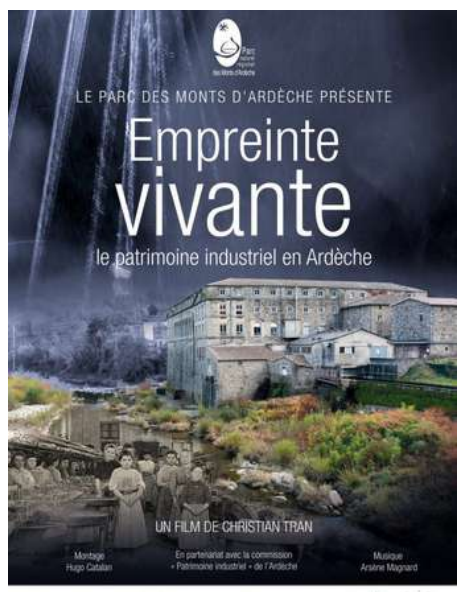
11h30 : Cérémonie des vœux du Conseil Municipal

12h00 : Pot de l'amitié

sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions préfectorales



Belle affluence pour le documentaire sur le patrimoine industriel



La salle des fêtes du Château de Castrevieille était comble le 25 janvier, pour la projection du film "Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche".

Des moulins aux tanneries, des mines, au bijou, d'hier à aujourd'hui, le film invitait à une traversée de l'Ardèche, entre architecture industrielle emblématique et savoir-faire. Un voyage à la rencontre d'aventures humaines et de vestiges méconnus ou parfois insuffisamment mis en valeur.

Le réalisateur du film, Christian TRAN, était présent et a largement échangé avec les spectateurs en deuxième partie de soirée. L'occasion pour chacun de parler de ses expériences : de la culture des vers à soie mais aussi des différents moulins qui étaient en activité le long du Lignon.

Ce patrimoine est fragile : les sites peuvent se détériorer, disparaître peu à peu et les mémoires s'étiolent silencieusement. Le PNR des Monts d'Ardèche et Christian TRAN font donc œuvre utile en proposant ce film.

L'Ardèche s'est invitée au Menu !



Pour la Semaine du goût, du 11 au 17 octobre 2021, la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, en partenariat avec Ardèche le goût, a organisé une opération intitulée « L'Ardèche s'invite au menu ! ».

Cet évènement a pour objectif de sensibiliser les acteurs de la restauration et les consommateurs à l'approvisionnement local pour augmenter la part de produits locaux dans les repas servis. Cela afin de soutenir l'économie locale, de favoriser les circuits courts et de proposer des menus de qualité.



Cette action vise à encourager, accompagner et valoriser les structures qui intègrent les produits ardéchois dans leurs menus. Elle permet de rapprocher les établissements avec les fournisseurs/producteurs locaux.

Les restaurants participants se sont engagés à proposer pendant cette semaine des plats et des menus élaborés à partir de produits ardéchois, le tout accompagné de boissons ardéchoises.

10 restaurants étaient partenaires en 2021, dont le Bouchon Ardéchois à Jaujac.

Clip et concert de Musique & Handicap

La Commune était cette année partenaire financier de l'association Musique & Handicap, dans le cadre d'une manifestation qui se déroula en partie à Jaujac : le tournage d'un clip musical et d'un concert sur le site du PNR.

« Musique et Handicap » est un projet musical inter-établissements, mettant en avant des personnes en situation de handicap (foyers de vie de l'association Béthanie, du Service d'Accueil de Jour de Lalevade d'Ardèche et du Groupe d'Entraide Mutuelle d'Aubenas).



Tout au long de l'année les personnes ont travaillé sur l'écriture de chansons et chorégraphies, accompagnés par Baptiste Dupré (auteur, compositeur, interprète), Samuel Taussat (musicien) et par la danseuse Anlor Gueudret.



Le clip, visionnable sur internet, est venu agrémenter le concert de clôture dans trois structures culturelles partenaires différentes (la salle Le Bournot, le Navire à Aubenas, et donc le domaine de Rochemure à Jaujac).

Un grand bravo aux 35 artistes (26 personnes en situation de handicap, 6 professionnels accompagnants et 3 artistes invités).

« Ardéchois cœur fidèle », une conférence de Claude Fougeirol à Jaujac



Une soirée de vidéo-projection commentée par Claude Fougeirol, photographe Meilleur ouvrier de France, a été proposée en octobre à la salle des fêtes de Castrevieille.



L'intervenant s'est appuyé sur un riche diaporama avec ses photographies de l'Ardèche sur les 4 saisons.

Il a raconté de multiples anecdotes savoureuses, et mis en images 3 chansons de Jean Ferrat, et une chanson d'Yves Duteil. Il a également proposé un hommage et une présentation du livre « Pierre des Boutières, mon ami ».

SOIRÉE DE VIDÉO-PROJECTION PHOTOGRAPHIQUE
"ARDECHOIS COEUR FIDÈLE"
AVEC CLAUDE FOUGEIROL

 CHÂTEAU DE CASTREVIEILLE À JAUIAC

 VENDREDI 22 OCTOBRE À 20H00

Entrée : gratuite

Au programme :

- DIFFUSION DE REPORTAGES ET PORTRAITS TYPIQUES DE FEMMES ET D'HOMMES PAYANS ARDECHOIS, DE JEUNES, DE CENTENAIRES, DE PERSONNALITÉS INSOLITES EN LIEN AVEC L'ARDECHE, SAISIS DANS LEURS BATIS, LEURS CHAMPS, LEURS COUTUMES, LEURS MODES DE VIE (LA TUADE DU COCHON...) TOUT CELA CONSTITUE D'ANECDOTES CROUSTILLANTES LIÉES AUX PERSONNAGES...
- REPORTAGE CONSACRÉ À PIERRE PIZOT, PERSONNAGE ÉMÉLIATIQUE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE
- ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES DE 3 CHANSONS PHARES DE JEAN FERRAT
- DIAPORAMA SUR "LES GUEULES ARDECHOISES"

À L'ISSUE DE L'ANIMATION ET PENDANT L'ENTRÉE, SERA ORGANISÉE UNE VENTE DE LIVRES DEDICÉS PAR L'AUTEUR

 PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE 

"Les gueules ardéchoises", des visages burinés par le labeur mais, à chaque fois éclaircis par un sourire, ont défilé sur l'écran. Claude Fougeirol les a fixées en noir et blanc pour mieux les mettre en lumière. Ont aussi été évoqués : le cycliste centenaire Robert Marchant, la "tuade" du cochon, des interviews avec Pierre Rabhi.

Il avait en outre préparé une petite surprise pour le public jaujacquois et des alentours : des portraits d'habitants photographiés l'après-midi même !

La séance de dédicaces et le pot offert par la Municipalité ont aussi été appréciés du public !

L'Ardéchoise



L'Ardéchoise est de retour !

Après deux années où cette belle épreuve cycliste avait été annulée du fait du contexte sanitaire, l'année 2022 est celle de la reprise. Il était temps pour la plus grande épreuve cycliste de masse au monde sur routes de montagne, et qui de plus mêle bonne humeur et convivialité

A un an de son 30ème anniversaire, près de 15 000 participants sont attendus et comme pour chaque édition, les 160 villages de l'Ardèche traversés vont s'habiller de jaune et de violet aux couleurs de la myrtille et du gène. Quelques 9 000 bénévoles seront là pour rendre possible cette grande fête du vélo.



Jaujac fait partie de cet événement cette année encore et assurera un point de contrôle du passage des cyclistes les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022. Cinq circuits traverseront notre village. Comme pour les exercices précédents, un petit groupe de volontaires sera présent sur le haut de la Place du champ de Mars pour accueillir les cyclistes et vivre avec eux cette course conviviale et de partage.

Des distributions d'eau, de sirops et de cakes seront disponibles et données aux coureurs qui effectueront des distances entre 400 et 600 km en deux jours avec des dénivelés positifs entre 4 000 et 6 000 m, selon le choix de leur circuit. Les coureurs arriveront de Meyras en passant par le Barutel, choisiront la direction de Saint-Cirgues-de-Prades ou de La Souche et de la Croix de Bauzon.

Souhaitons que ces deux journées soient ensoleillées pour que la fête soit une belle réussite !

Le premier Forum local de l'alimentation à la Bastide



Le 24 septembre dernier à Jaujac, le 1er Forum local de l'alimentation organisé par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et le collectif l'Assiette et le Territoire a rassemblé une centaine de personnes de divers horizons, citoyens, élus, acteurs économiques, associatifs et institutionnels.

Ce forum présentait des initiatives innovantes locales sur les produits locaux en restauration, sur l'évolution des comportements alimentaires au regard des défis liés aux changements climatiques, sur l'accès au foncier agricole afin de répondre aux besoins alimentaires du territoire, sur l'accès d'une alimentation de qualité pour tous, notamment pour les petits budgets.

Ces échanges en séances plénières et en ateliers étaient ponctués par des improvisations de comédiens pour introduire une dose d'humour dans le sérieux des sujets abordés. Chacun a pu partager des expériences testées sur le territoire, avoir un regard sur le passé et l'avenir du système alimentaire local et discuter de la création possible d'un futur « conseil local de l'alimentation ».

Lors de cette journée, une formation aux "cuisines nourricières" a aussi rassemblé une douzaine de cuisiniers en restauration collective du territoire qui ont préparé un buffet de clôture du forum. Ce buffet était composé de plats à base de produits locaux achetés au magasin de producteurs la Biasso (Jaujac), et conçus pour allier souci de l'environnement, rémunération des agriculteurs locaux, santé des consommateurs, et coûts accessibles. Ce fut donc l'occasion de mettre en pratique les enjeux débattus lors du forum.

Le tout dans le bel écrin naturel de la Bastide.



L'anniversaire des 20 ans du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



Dimanche 19 septembre 2021, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a fêté ses 20 ans avec les élus, les habitants et ses partenaires. Plus de 400 personnes ont répondu présentes à l'invitation du Parc pour célébrer dans une ambiance conviviale et festive, 20 ans de projets communs et d'animation sur le territoire.

Amis et familles ont pique-niqué sur place dans les jardins et participé aux nombreuses animations proposées : jeux pour enfants de l'association jaujacquoise Deambull, écoutes de reportages dans la caravane Fréquence 7, visites de la Maison du Parc ouverte pour les Journées européennes du Patrimoine, découverte guidée de l'exposition estivale sur les pollinisateurs et les ruches du monde... Une randonnée gourmande complétait cette après-midi. Sur place, chacun a pu déguster des produits de la marque « Valeurs Parc » à base de myrtilles et de châtaignes, des jus de fruits et des eaux minérales.

Voici le discours prononcé par le Maire pour l'occasion :



En tant que Maire de Jaujac, c'est une joie de vous accueillir dans notre beau village pour célébrer cet anniversaire. L'histoire de Jaujac se conjugue depuis plus de 20 ans avec celle du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

En 2000, la Commune se portait candidate pour accueillir son siège, dans ce magnifique domaine de Rochemure de 43 ha, doté d'un non moins exceptionnel Château néo-romantique. Il faut dire qu'ici, l'espace est immense, la beauté y est tout à la fois sauvage et issue de la main de l'homme. Le domaine allie charme et indéfinissable sensation de communion avec l'environnement.

Déjà, nombreux étaient ceux qui percevaient sur ce vaste pré tous les événements qui pourraient se dérouler dans un tel théâtre naturel. Avec son volcan égueulé, ses mares, ses forêts, ses champs, sa source d'eau ferrugineuse, le domaine de Rochemure était un symbole : celui de la qualité des espaces ardéchois parfois cachés et oubliés, qui ont décidé de se préserver et de se mettre en valeur à travers une démarche commune estampillée « parc naturel régional ». La Commune voulait accueillir le Parc, tant les objectifs de développement humain, patrimoniaux et naturels étaient partagés. Jaujac avait acquis la propriété pour 2,3 millions de francs avec l'objectif d'en préserver le site et d'y installer un équipement moteur pour le développement du tourisme local. Je crois pouvoir dire que c'est réussi !

En effet, depuis 20 ans, le Parc agit, ici, pour concilier qualité de vie, préservation de notre patrimoine naturel et culturel, et attractivité de notre territoire. Notre ruralité est souvent utilisée et présentée comme un indicateur de repli, un espace de crainte, en perte d'identité et en perte d'avenir. Quand on observe les politiques que le Parc porte dans les Monts d'Ardèche, on y voit tout le contraire. Le Parc concourt à donner une vision, un projet global de développement, une fierté et un espace d'innovation considérable. Pour nos communes, le Parc s'est imposé comme un partenaire efficace, qui invente des solutions concrètes en matière de développement durable. Que ce soit pour la reconquête des châtaigneraies, le développement du pastoralisme, la mise en valeur de nos patrimoines géologiques, de pierres sèches ou encore industriels, les animations dans nos écoles, les Castagnades, la Ligne de partage des eaux... Le Parc dynamise notre territoire, dans la vie quotidienne de ses habitants. Il contribue à notre développement économique et social, en travaillant sur la valorisation de nos ressources locales.

Ces différentes activités s'accompagnent d'une ingénierie de très haut niveau, dans des territoires qui en ont été et qui, parfois en sont toujours, dépourvus. Je veux profiter de ce moment pour saluer le travail et l'engagement quotidien des agents du Parc.

L'organisation de nos territoires évolue, la société aussi, qui doit s'engager dans des mutations importantes et rapides compte-tenu notamment, du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Georges Bernanos disait « L'avenir est quelque chose qui se surmonte ! On ne subit pas l'avenir, on le fait ! »

Pour les 20 années à venir, nous ne doutons pas que le Parc va continuer à nous accompagner et à anticiper ces évolutions. Continuer à garder son esprit pionnier. Continuer à expérimenter et innover. Continuer à garder un temps d'avance sur les enjeux de notre territoire. La force du Parc, c'est de convaincre plutôt que contraindre. Notre société a besoin de cela aujourd'hui, pour les grands défis que sont ceux de la protection de l'environnement et de la cohésion de la société et de ses territoires.

Alors merci au Parc d'être à nos côtés dans cette perspective ! Et longue vie !



A l'occasion des 20 ans du Parc, les 17, 18 et 19 septembre, les élus du Parc ont sillonné le territoire dans une course de relais, une « Grande traversée » au départ des 4 points cardinaux avec un lieu de convergence : la Maison du Parc à Jaujac.

Ainsi, le jeudi 17 matin, des délégués bien chaussés ou équipés d'un vélo se sont élancés de Saint-Pierre-ville, Saint Agrève, Le Monastier-sur-Gazeille (Haute-Loire), Les Vans. Pendant 2 jours et demi, ils se sont relayés sur ces 4 parcours d'environ 80 km chacun.

Une délégation du Conseil municipal de Jaujac a effectué le parcours Col de la Croix de Millet - Domaine de Rochemure !



Le 1er Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac se prépare !

La littérature jeunesse est à l'honneur à Jaujac !

**SALON DU LIVRE
DE JEUNESSE DE JAUJAC
13 - 15 MAI 2022**

Dans le cadre du premier Salon du Livre de Jeunesse, Jaujac accueille 8 auteurs(trices), illustrateurs(trices), deux maisons d'éditions jeunesse, deux librairies, pour un salon riche en animations.

Aujourd'hui, après deux années de pandémie, il est urgent de se réapproprier le livre. Le livre est autant un objet précieux, objet de désir, qu'une source de plaisir et d'apprentissage.

L'objectif est de rendre le livre vivant.

La richesse de la littérature ardéchoise de jeunesse et d'ailleurs s'offre ainsi à d'autres visiteurs pour des mélanges créatifs, constructifs autour du livre.

Le Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac valorise la création au travers de ces auteurs, ces illustrateurs, ces Maisons d'Édition indépendantes, ces librairies engagées. D'ici ou d'ailleurs, la création est au centre de l'animation. Le choix des exposants pour cette première édition du Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac sera déterminé par un sens profond de la création dans la production littéraire.

D'une part, des libraires de qualité, dont la librairie Le Tiers Temps d'Aubenas et la librairie itinérante Le Mokiroule. Chacune d'elle, par son professionnalisme et son mode de diffusion seront des atouts importants. D'autre part, les Editeurs, maisons Indépendantes, réputées pour la qualité et le sérieux de leur catalogue : Les Editions des Eléphants à Paris, et Amaterra à Lyon seront à l'honneur cette année.

Le Salon du Livre de Jeunesse de Jaujac est une grande fête

Autour des ateliers de création du livre, des ateliers d'illustrations, des ateliers d'écriture, la création du livre sont accessibles à tous et elle est drôle et ludique. Le Livre devient vivant. C'est par le jeu et le plaisir de faire que chaque enfant peut s'identifier aux auteurs et illustrateurs et aborder la lecture avec cette même envie.

- A la chasse aux mots, animée par Olivier Mailleux, animation ludique, poétique qui font des enfants des découvreurs et des assembleurs de contes.
- A la promenade des canards illustrée par Claire Garralon, atelier pour les plus petits, assemblages de pièces en feutrine pour reconstituer un canard et son caneton.
- « Expérience volcanique ! Je suis acteur et je raconte » animé par Marine Arnou, dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.
- Animation sur le volcanisme pour petits et grands proposée par l'association Paléodécouvertes dans le cadre du partenariat avec le Parc Naturel des Monts d'Ardèche.
- « Construire un livre », composer, imprimer, plier et relier avec les bénévoles de Jaujac (Jean-Charles Bassenne, Julie Tyrlík, Daniel Van Cutsem, Elisabeth Roux).
- Dessiner, animer, colorier les cubes accompagné par les illustrations poétiques de Marianne Pasquet (Atelier de Marianne d'Antraigues-sur-Volane).
- Ecouter, voyager, sentir, ressentir les histoires étranges, joyeuses et animées racontées par Valérie Béal et la Troupe de l'Impromptu.



Découvrez les auteurs et illustrateurs



Magali Attiogbé

Magali Attiogbé a suivi l'école Estienne à Paris. Son style se définit de plus en plus en bilingue. Ses assemblages noir et blanc / couleur et de récupérations variées forment une sorte de motif africain à l'européenne. En incrustant motifs dans motifs, elle fait apparaître plusieurs plans de lecture.



Claire Lecoeuvre

Claire Lecoeuvre est journaliste scientifique et autrice. Après des études en écologie et un travail comme botaniste au cœur des montagnes corses, elle se dirige vers l'écriture et l'enquête journalistique. Elle écrit des articles pour Le Monde diplomatique, Reporterre, National Geographic France ou encore Plantes et Santé.



Marion Achard

Marion Achard a été élève à l'école du cirque Fratellini puis au Centre National des Arts du Cirque pour une formation en « magie nouvelle ». Depuis 20 ans, elle crée et joue ses spectacles et se produit dans les théâtres en France et à l'étranger. De ses voyages et de ses expériences, Marion tire une partie de ses histoires, qu'elle nous livre dans ses romans entre « jeunesse » et « ados »



Sigrid Baffert

Sigrid Baffert est née en 1972 à Lyon. En 1992, elle compose ses premières chansons. Elle suit des cours d'art dramatique, de musique et de chant. Ses emplois successifs dans plusieurs musées sont, pour elle, une grande source d'inspiration. Elle ne cesse d'écrire pendant tout ce temps et c'est en 1999 que son premier roman est publié. La même année, Serge Reggiani interprète une chanson qu'elle a composée.



Marianne Pasquet

Marianne Pasquet, originaire de Châlons-en-Champagne, réside actuellement à Antraigues-sur-Volane en Ardèche où elle a rencontré Marjolaine Nadal. Après des études d'arts appliqués et de graphisme, elle se consacre à l'illustration. On retrouve son univers mêlant textures et crayon aux éditions Pour penser, aux éditions du Lampion et chez Bayard Canada. Touche-à-tout, elle aime partager son travail auprès des enfants.



Olivier Mailleux

Olivier Mailleux écrit depuis qu'il a 13 ans. En 2016, il publie le premier tome de « Cent chansons sans mélodie » qui a remporté plusieurs prix littéraires. Il publie également des recueils de poèmes, de nouvelles, un roman et des livres jeunesse.



Sylvie Arnoux

Sylvie Arnoux est une Drôm'ardéchoise exilée à Lyon. Multicarte des mots, elle jongle à plein temps entre romans, nouvelles et albums. Une grande partie de ses publications est en police adaptée aux dyslexiques.



Gauthier David

Gauthier David, né en 1976, est auteur-illustrateur et auteur-interprète de chansons. Il a signé plusieurs albums pour enfants dont certains sont illustrés par sa compagne Marie Caudry. En parallèle de cette pratique du dessin, Gauthier David est guitariste et chanteur d'un groupe de musique.

La Chaussée des géants est de retour en 2022 à Jaujac !

Pour sa 9^{ème} édition, et première après la pandémie, le Trail de la Chaussée des Géants se déroulera le 4 juin 2022.

De nombreux bénévoles, élus et partenaires ont déjà répondu présents pour cette édition. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 30 octobre. Diverses animations auront lieu le jour J. Le jour même, pour assurer la sécurité des coureurs, plusieurs médecins ainsi que la Croix-Rouge seront présents sur les parcours et dans le parc de Thueyts, alors que des kinésithérapeutes assureront les soins à chacun des participants. Pendant que les Archers de Jaujac initieront le public désireux d'apprendre le tir à l'arc, d'autres représentations et jeux passionneront les visiteurs.

Trois parcours de pleine nature empruntant des sentiers et des pistes forestières sont proposés, et notamment un passage sur la commune de Jaujac, pour la plus longue épreuve. Ainsi, les coureurs emprunteront les sentiers de neuf communes (Thueyts, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Barnas, Mazan-l'Abbaye, Le Roux, Mayres, La Souche, Jaujac) et découvriront trois vallées, celles de l'Ardèche, de la Fontaulière et du Lignon.

Sur le plan sportif, avec ses trois formats, le Trail de la Chaussée des Géants s'adresse à tous les publics, du mineur ou néophyte qui découvre le trail, à l'amateur de vitesse et au coureur confirmé en épreuve longue.

Chaque parcours a son nom :

- La Gravenne pour le 10 km et sa dénivellée positive de 525 mètres ;
- Le Ranc Qualiyou pour le 21 km (D+ 1130 m, course qualificative UTMB : 1 pt) ;
- Les trois Vallées pour le 50 km (D+ 2725 m, course qualificative UTMB : 3 points).

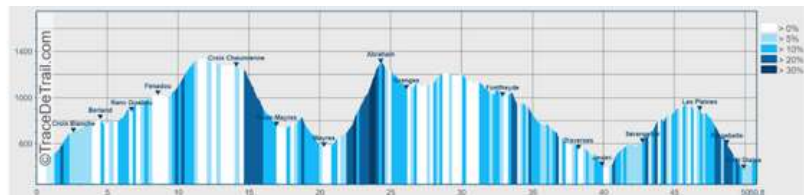
Les coureurs des Trois Vallées arriveront du sommet de Fontfreyde, par les crêtes avant de redescendre vers le village en passant par les hameaux des Traverses et du Fau, puis le Chastelas.



Ils traverseront le Lignon et entreront dans Jaujac pour le ravitaillement et le point de contrôle obligatoire, sur la place St Bonnet. Les coureurs repartiront ensuite à l'assaut du rocher de Ladenne, par la Turbine, le pont Romain, le Monteil, Ladreyts et redescende vers Thueyts.

La manifestation est aujourd'hui portée par une association « Trail de la Chaussée des Géants », créée en septembre 2014, et plus de 200 bénévoles participent à son organisation. La marraine de cette édition sera Marie Line Dejoux Garcia, la première féminine ardéchoise qui a remporté l'épreuve 2019 des 51 km en 6 h 54 min.

Les organisateurs souhaitent, un jour, planifier un championnat de France, mais veulent rester prudents avec la pandémie.



Parcours permanent "LES TROIS VALLEES" - Trail de la Chaussée des Géants						
ETAPE	Distance Cumulée	Distance Intermédiaire	Altitude	meilleur temps homme 2019	meilleur temps femme 2019	temps personnel
THUEYTS	0,0	0,0	467			
LA CROIX BLANCHE	2,4	2,4	707			
LA GRAVENNE	3,5	1,1	779			
PRAT DE BERLAND	4,2	0,6	817			
LE RANC QUALIYOU	6,3	2,1	888			
LE FENADOU	8,2	1,9	1028	00:43:17	00:52:08	
LA CROIX DE CHAUMIENNE	14,1	5,8	1274			
LE VIEUX-MAYRES	16,9	2,8	756			
MAYRES	20,2	3,3	580	01:48:00	02:09:11	
LE PASSADOU	21,8	1,5	693			
COL D'ABRAHAM	24,2	2,4	1304	02:26:32	03:00:32	
GRANGES D'ABRAHAM	26,0	1,7	1078			
COL DE BARBEJO	27,2	1,1	1191			
FONTFREYDE	32,8	5,5	1016			
LE ROCHER DU MIDI	34,4	1,5	944			
LES TRAVERSES	38,2	3,8	557			
LE FAU	39,0	0,8	515			
JAUJAC	39,8	0,8	413	03:40:00	04:30:23	
SERANGELIER	42,7	2,8	613			
COURCOUSSAT	45,6	2,9	926			
LES PLEINES	46,7	1,1	893			
FARGEBELLE-HAUT	48,3	1,5	666			
FARGEBELLE	48,6	0,3	601	04:37:21	05:46:36	
LE PONT DU DIABLE	49,8	1,1	390			
THUEYTS	50,8	1,0	467	04:50:43	06:03:13	

Pour assurer le bon déroulement de la course sur le territoire jaujacquois, un appel à bénévoles a été lancé.

En attendant, vous pouvez venir vous entraîner sur les trois parcours balisés à l'année.

Mise en oeuvre par la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, le village de Jaujac accueille une base VTT de randonnée.
Le départ se situe au parking dit du PNR, où un panneau a été posé à cet effet. Les sentiers ont été balisés. La base de Jaujac sera bientôt labellisée.



Une base VTT de randonnée, c'est quoi ?

Les bases VTT de randonnée se développent un peu partout en France. Ce label récompense l'offre de tourisme à VTT développée par des collectivités.

La Labellisation d'une base VTT permet :

- Une identification claire pour la pratique ;
- Un balisage commun avec d'autres bases ;
- Des circuits balisés, sécurisés et conventionnés ;
- D'appartenir à un réseau national ;
- D'encadrer la pratique en évitant une pratique sauvage ;
- De participer à la vie économique du territoire.



©M.Barkats_ASV



©M.Barkats_ASV

Et au niveau de Jaujac ?

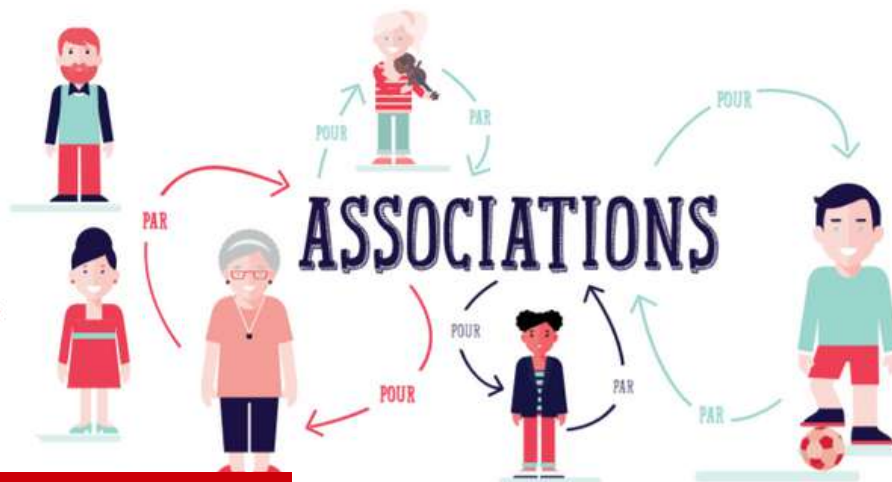
Pour les amateurs de vélo, il existe 6 circuits VTT au départ de Jaujac. Les différents niveaux - de très facile à très difficile - devraient séduire les novices comme les plus aguerris ! Les circuits sont balisés de différentes couleurs selon les niveaux de difficultés :

- Vert : très facile ;
- Bleu : facile ;
- Rouge : difficile ;
- Noire : très difficile.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des circuits sur le site internet : <https://randonnee.ardechedessourcesetvolcans.com/>



Manifestations Découverte
 Temps Culture
 Sports Entraide Bien Créativité
 Solidarité
 Jeunesse Richesse Loisirs Expositions
 Bénévolat
 Echange Patrimoine



VIE ASSOCIATIVE



Soutien aux associations

Si aucun secteur d'activité n'est épargné par la crise sanitaire, le monde associatif traverse une phase particulièrement difficile.

Dans cette période, la Municipalité de Jaujac a souhaité se mobiliser et rester présente pour accompagner les associations.

La contribution associative à la cohésion sociale est multiple. Les associations :

- Entretiennent les réseaux de relations au sein de la Commune ;
- Favorisent la connaissance de l'autre et l'apprentissage de la vie collective,
- Contribuent à faire de Jaujac un lieu où il fait bon vivre, animé, convivial, riche de possibilités, où chacun peut s'impliquer.



	Montant en €
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Asso TRIAL – Chaussée des Géants	150
Amicale Laïque (Noël)	800
Comité des Fêtes	400
ADAPEI	100
Déambull	200
Dojo jaujacquois	850
Fréquence 7	100
Histoire et patrimoine	200
Impromptu théâtre - Festi comédies	1 100
Jaujac Boules	200
Karaté Do Jaujacquois	500
Les Archers de Jaujac	200
Prévention routière Ardèche	100
Gym « Lou Chastel »	300
Le Rythme au corps	200
Les randonneurs Cévenols	200
Amicale Laïque – Voyages scolaires (via le budget de la Caisse des Ecoles)	1 326
Bazalt (interventions du camping art à l'école (via le budget de la Caisse des Ecoles)	1500
Déambull (via le budget de la Caisse des Ecoles)	3 420
Musique et Handicap	500
Aide aux sportifs	200

La Municipalité, ayant bien conscience que les associations œuvrent de façon irremplaçable au maintien et au renforcement du lien social dans notre village, a donc souhaité renforcer son soutien financier cette année.

Le Conseil municipal a délibéré de façon à augmenter fortement, et ce pour la 2ème année consécutive, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions pour les associations jaujacquoises.

Ainsi, le montant des subventions aux associations est de près de 13 000 € pour l'année 2021.

Sans prendre en compte, bien entendu, d'autres avantages en nature : entretien du stade de football, locations de salles gratuites ou à tarif réduit, mise à disposition de personnel communal pour certains événements, prêt de matériel...

Bazalt

Depuis l'été dernier, le collectif d'artistes de l'association BaZalt, voyage à bord du Camping-Art de place de villages en parking d'institutions pour partager des Temps de Rencontre Artistique, de Créativité et d'Exploration (T.R.A.C.E.).

Cet atelier artistique roulant et modulable, dans lequel 4 voyageurs peuvent entrer, se déploie à l'extérieur, pour accueillir jusqu'à 12 créateurs volontaires. Lieu de partage et de créativité, le Camping-Art et ses 7 artistes mettent à disposition des participants leurs outils créatifs. Ils les invitent à prendre place aux côtés d'autres voyageurs et s'inspirent de ces temps de rencontre pour créer, au fil du parcours du Camping-Art, une œuvre collective : Les traces.

Cinq communes du territoire d'Ardèche des Sources et Volcans sont concernées par ce projet porté par l'association BaZalt dans le cadre de la Convention d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) avec la Communauté de communes.

Retrouvez toutes les dates du Camping-Art sur l'ensemble des communes partenaires sur le site de la Communauté de commune ASV ou sur la page Facebook de l'association BaZalt



Club de Judo

À la suite de deux années compliquées, la saison 2021/2022 a démarré sous de meilleurs auspices et sans interruption jusqu'à ce jour. Le club compte déjà 50 licenciés.

Les compétitions ont pu reprendre cette saison et quelques-uns des judokas se sont illustrés au niveau départemental et régional. Dans le cadre du circuit benjamin, à St-Marcellin, Manon BARKATS prend la 3ème place. De même pour Louka TSIKLARI à Tournon. Ils sont qualifiés pour les phases régionales. Dans le circuit cadette, Clémence BREYSSE est 2ème en Drôme-Ardèche, ce qui la qualifie pour les phases régionales.



Manon et Louka



Clémence

Depuis le 03 mars 2022, une nouvelle ceinture noire au club en la personne de Clémence BREYSSE qui a commencé le judo au Club à l'âge de 4 ans. Bravo à elle et à tous ceux qui l'ont soutenue et encouragée.

Les séances sont toujours réparties de la manière suivante sur 5h d'entraînement dans la semaine à la Salle Sportissage :

- Un cours Baby le mercredi après midi de 16h00 à 17h00 ;
- Deux cours enfants les mardis et jeudis. De 17h00 à 18h00 et de 18h00 à 19h00.

Les cours sont toujours assurés par M. Daniel GUICHARD, accompagné par M. Gérard LOVERA, directeur technique, qui lui apporte son aide et son expérience pour les cours enfants. La cotisation annuelle s'élève à 120€ pour les enfants et 96 € pour le cours Baby. La collaboration du club se poursuit avec les clubs de Thueys et d'Aubenas pour la mise en place de cours Ados/Adultes de juditsu.

Le bureau du club sera renouvelé à la prochaine AG en fin de saison. Il est toujours composé de M. Nicolas FARGIER président. Mme Laurence BREYSSE secrétaire et M. Eric FARGIER trésorier.

Karaté Do Jaujacquois

Sur la commune de Jaujac, le Karaté Do Jaujacquois a vu le jour en 2005. Michel Morel fut le premier président, et a su fédérer une activité aux grands et aux petits : le karaté.

Le karaté Do jaujacquois propose des cours le lundi et le mercredi sous la responsabilité de Michel SPATOLA (DEEJEPS 3ème DAN), assisté de Myriam SPATOLA (Diplômée et 1er DAN).

Le club a compté dans ses rangs une championne de France en combat et un vice-champion de France toujours en combat. Le club est affilié à la fédération française de karaté. Plusieurs ceintures noires ont été formées et obtenues au sein de ce club et la convivialité reste le maître mot de l'association.

Les cours sont donnés à la salle Sportissage, dans un beau dojo qui aspire à la pratique de cet art martial. La pratique s'oriente vers une activité ludique, éveil des sens, à la motricité, au respect d'autrui et à l'écoute des autres et de soi chez les plus jeunes. Chez les plus grands, la pratique est essentiellement axée sur l'apprentissage de la maîtrise de soi avec la pratique des katas et une approche du kumité (combat).

Une reprise pour la rentrée de septembre est espérée.



Association Histoire et Patrimoine de l'Ancien Mandement de Jaujac



Jeune association en devenir, créée en 2019, elle s'intéresse à l'histoire et au patrimoine du territoire de l'ancien mandement de Jaujac qui comprenait les communes suivantes :

- Jaujac,
- Saint Cirgues de Jaujac,
- Fabras, La Souche,
- Saint Louis de la Souche,
- Prades,
- Niègles,
- Meyras,
- Lentillères,
- Ailhon,
- Vals,
- Chazeaux,
- Prunet.

En 2021, malgré la pandémie, le nombre des adhérents a été maintenu à 63 et à une dizaine de sympathisants donateurs ou non. L'Assemblée Générale s'est tenue le 1er mars 2022 au Château de Castrevieille. Les réunions ont lieu le dernier mardi de chaque mois, à 15 heures, au Foyer des Cévenols.

Les objectifs principaux sont de se retrouver entre amis, de partager les mémoires et de recueillir des témoignages du passé (écrits, documents divers et photographies) afin de perpétuer le devoir de mémoire. Les personnes qui souhaitent écrire leur histoire peuvent être aidées.

En 2020 et 2021, l'association a édité un livre L'ANNÉE DU LAZARE écrit par Raymond Constant. On peut commencer à parler de best-seller puisqu'il s'est vendu à près de 600 exemplaires à ce jour. L'association a également édité ses bulletins d'information semestriels, les « ESCORNIFLAÏRE » n°6 et n°7 comportaient 16 pages (ces bulletins sont gratuits et tirés chacun à 300 exemplaires).

En 2022 sont prévus entre autres :

- La poursuite de la diffusion de l'ANNEE DU LAZARE et des « ESCORNIFLAÏRE ». La création d'une plaquette de dessins de Jaujac en collaboration avec la revue « La Bastide ».
- Le sauvetage du Pont de RANC GRAND sur le Rieuclar.
- Des participations au Salon du livre et à d'autres manifestations culturelles, des visites guidées.
- Une journée champêtre festive comme celle de 2021.

Les randonneurs Cévenols

Depuis sa création, il y a plus de vingt ans, l'association "Les Randonneurs Cévenols" de Jaujac est affiliée à la Fédération Française de la Randonnée Pédestre.

L'association propose différentes activités liées à la randonnée pédestre dans un moment de partage, de convivialité. La saison se déroule des premiers jours de septembre jusqu'à fin juin :

- Tous les lundis, randonnée à la journée d'environ 14 à 18km - de 300 m à 800 m de dénivelé ;
- Tous les jeudis après-midi , randonnées de 3h environ, de 7 à 10 km - de 200 m à 350 m de dénivelé.



Covoiturage assuré pour se rendre sur le point de départ de la randonnée. Un planning des programmes est mis en place mensuellement et diffusé à chaque adhérent.

Une équipe de bénévoles assure l'animation de l'association en effectuant des reconnaissances préalables.

Pour toute information sur l'association : Yolande Constant - 06 86 88 93 73

La Société Géologique d'Ardèche

La Société Géologique de l'Ardèche (SGA) a été créée en 1976 par un groupe de passionnés à l'initiative de Georges Naud, enseignant-chercheur en géologie à l'université d'Aix-Marseille. Ayant pour objectif principal la création et l'animation d'un centre régional de géologie, elle fut un partenariat privilégié du Musée de la Terre Ardéchoise (1986-2002) puis aujourd'hui du Géoparc UNESCO des Monts d'Ardèche. Elle comprend une centaine de membres en 2022. Après quelques pérégrinations, la Société bénéficie de l'hospitalité de la municipalité de Jaujac depuis la fin de 2008 ; grâce à cet accueil, son siège se trouve aujourd'hui au château de Castrevieille après avoir été rue du Tribble.

La SGA propose depuis 46 ans des excursions, des visites de sites, des conférences, avec comme objectif de faire découvrir le riche patrimoine géologique ardéchois. Elle édite depuis 1977 un bulletin riche en articles variés, annuel et en couleur depuis 2008. Elle possède un centre de documentation dont les références sont accessibles en ligne https://ressourcesdardeche.fr/pmb/opac_css/index.php.

Citons quelques-unes des découvertes majeures réalisées par la SGA :

- Mise au jour en 1986, à Lachapelle-sous-Aubenas, d'un squelette quasi complet de crocodilien marin du Jurassique moyen (il sera visible dès le mois de juin à la maison du Parc à Jaujac) ;
- À proximité de Privas, une espèce d'ammonite du Jurassique inférieur inconnue dans la région ;
- Aux environs du Mont Mézenc un tronc de séquoia daté de 7 millions d'années.

En outre la Société géologique est intervenue sur trois grands dossiers :

- En participant au premier inventaire des sites géologiques de la Région Rhône-Alpes réalisé en 1995 en travaillant sur celui de l'Ardèche ;
- En contribuant à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Ardèche ;
- En réalisant en 2007 une étude pour le Département sur le stratotype du Berriasien (étage géologique de la base du Crétacé défini à Berrias). Cette étude devrait déboucher sur une valorisation du site.



Enfin, de 2012 à 2014, la Société a été sollicitée pour la réalisation du dossier de candidature au label UNESCO « Géoparc » pour le compte du PNR des Monts d'Ardèche. Un inventaire d'une centaine de géosites (sites géologiques remarquables du PNR) a été réalisé à cette occasion. La qualité de ce travail a permis l'obtention du label UNESCO par le PNR en septembre 2014 et la société est représentée au sein du comité scientifique du Géoparc.

Une convention permet aujourd'hui de nombreuses opérations de partenariat concernant notamment la valorisation des géosites et les animations grand public.

Société Géologique de l'Ardèche
geolardeche@orange.fr - 06 24 55 55 91

Les Cévenols de Jaujac

Malgré les circonstances très défavorables, les activités du Club ont repris depuis le mois de novembre. Les quelques adhérents se retrouvent les lundis et jeudis après-midi au foyer du Club, Place des Fabricaires. Compte-tenu des améliorations annoncées concernant la pandémie, il est envisagé de reprendre une activité plus normale dans les semaines qui viennent. Parties de cartes, de scrabble ou simplement des discussions amicales pour refaire ce monde seront remises à l'ordre du jour.

Actuellement, seule une quinzaine de membres ont repris régulièrement le chemin du Foyer et ont renoué les liens amicaux qui unissaient. A 16h boissons et petits gâteaux pour les amateurs !

Cette convivialité partagée bien volontiers avec de nouveaux adhérents, et le renouvellement des liens sociaux (pas ceux d'internet, les vrais), permettent de supporter plus aisément la morosité ambiante.

Le président, Guy MULOT, vous attend tous avec impatience !





EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Les lingettes jetées dans les WC : une calamité pour les stations d'épuration !

Les lingettes, même estampillées « biodégradables », sont souvent très résistantes et s'accumulent dans les grilles ou bouchent les pompes des stations d'épuration.

Cela car le processus de dégradation n'a pas eu le temps de se faire.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (entretien - réparation) ;
- Remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur...) ;
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution...).



Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement. Ce qui, à terme, a de grandes chances de se répercuter sur la facture du contribuable...

Il est donc demandé aux usagers de jeter les lingettes aux ordures ménagères, et non dans la cuvette des WC.

Réception et inauguration des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement au quartier des Sausses



Suite à la fin des travaux effectués sur le réseau d'eau et d'assainissement du quartier des Sausses, et la création d'un bâtiment de surpression, une réception a été organisée afin de remercier les entreprises et partenaires financiers de l'opération.

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Largentière, présent, a rappelé l'importance de la question de l'eau potable, notamment dans les communes rurales et les aides apportées par l'Etat.

La zone de travaux s'est étendue du croisement du Lotissement René Cassin, jusqu'au chemin des Chênes. Soit environ 350 mètres linéaires.

Ce secteur était alimenté par l'Unité de Distribution d'eau potable (UDI) de Péreyres, et les réseaux d'eau et d'assainissement dataient de plusieurs décennies.

De par la situation géographique élevée de l'UDI de Péreyres, mais de sa capacité de production d'eau en période d'étiage plus faible, il a été décidé d'alimenter les 49 abonnés du quartier, par l'UDI du Peschier. L'UDI du Peschier ayant des capacités hydrauliques supérieures.

Le réservoir de l'UDI du Peschier étant plus bas en altitude, l'utilisation d'un surpresseur s'est imposé pour compenser l'écart de pression entre les 2 UDI. Par conception, il est toujours possible d'alimenter le quartier des Sausses par l'UDI de Péreyres en cas de nécessité.

Les coûts des principaux postes de travaux ont été les suivants :

- Préparation de chantier, essais, contrôle et recolement : 7 570€ ;
- Les travaux sur le réseau d'eau potable : 45 700€ sur un réseau et 47 825€ sur le 2ème ;
- Les travaux sur le réseau d'assainissement : 27 690€ ;
- La construction du bâtiment accueillant le surpresseur, l'équipement, et le dispositif de télégestion : 69 070€ ;
- Les différentes réfections de voirie : 16 950€.

Le coût total des travaux était de 244 044 sur 244 933€ HT prévus, soit un delta de - 800€. Un chantier donc bien tenu, financièrement !

Dans le projet, la Commune a pu compter sur les aides de :

- L'Etat pour 25% ;
- Le Département de l'Ardèche pour 25% ;
- L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour 10%.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Géo-Siapp (Aubenas), l'entreprise titulaire du marché était l'entreprise Valette (Prades), avec en sous-traitance, Canonge & Biallez (équipements hydrauliques), Péreyron (maçonneries - St Pierre de Colombar), et Eurovia (voirie - Aubenas). Les différents prestataires ont été remerciés pour avoir mené à bien ce chantier.

Le Maire a rappelé que la Commune investissait beaucoup dans ses régies de l'eau et de l'assainissement, que le réseau d'eau potable était long de 37km, et présentait un rendement de 85%. Une gestion saluée par Monsieur le Sous-Préfet !



Une étude de l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche pour comprendre et limiter l'impact du changement climatique



L'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche et la Commission Locale de l'Eau se sont engagés dans une démarche stratégique visant à comprendre et limiter l'impact du changement climatique sur le bassin versant de l'Ardèche.

Caractérisés par la dualité entre des étiages sévères et des épisodes cévenols violents, l'Ardèche et ses affluents sont particulièrement sensibles au dérèglement climatique qui risque d'amplifier ces phénomènes. Sans anticipation, les conséquences pour les milieux naturels et les activités économiques pourraient être majeures.

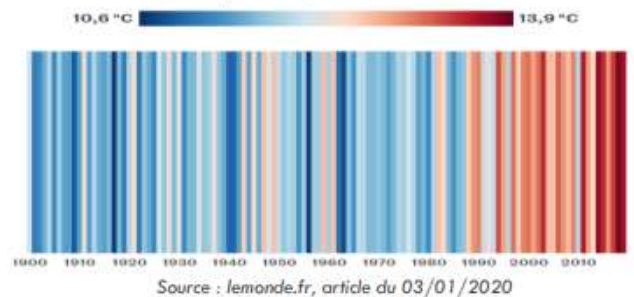
Dans ce retour synthétique de la première phase de l'étude engagée, nous vous proposons de faire l'écho de la caractérisation de l'évolution passée des principaux paramètres climatiques (température et précipitations) sur le bassin versant de l'Ardèche. Dans un numéro suivant de votre journal municipal, nous traiterons de la question de l'évolution prévisible des principaux paramètres climatiques. Cela afin de comprendre les impacts attendus du changement climatique sur l'environnement (niveaux d'eau, qualité des eaux, biotopes des écosystèmes aquatiques et humides), les usages et activités associées à la ressource en eau (alimentation en eau potable, agriculture, tourisme, hydroélectricité), et la qualité de vie (loisirs, paysages, vulnérabilité aux inondations).

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : UN CONSTAT ALARMANT A L'ECHELLE MONDIALE

Dans son 5ème rapport, publié en 2014, le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) met en évidence :

- Une hausse de la température moyenne mondiale de 0,85°C sur la période 1880-2012 ;
- Une accélération du réchauffement. Chacune des trois décennies (1980-90 / 1990-2000 / 2000-2010) a été plus chaude que la précédente et que toutes les autres depuis 1850 ;
- L'influence des activités humaines sur le réchauffement climatique. En particulier, c'est l'augmentation des émissions anthropiques de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane et oxydes nitreux) sous l'ère industrielle qui est la principale cause du réchauffement observé.

Figure 1 : Evolution de la température moyenne annuelle en France métropolitaine, de 1900 à 2019



En France, 2020 a été l'année la plus chaude depuis 1900, la température annuelle moyenne dépassant pour la première fois la barre des 14°C.

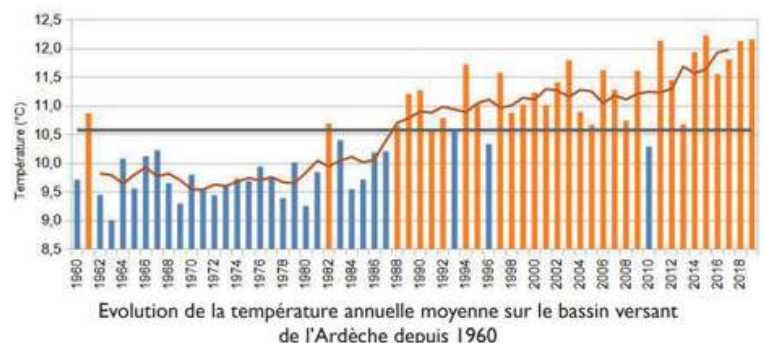
POURQUOI RÉFLÉCHIR LOCALEMENT AUX IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Chacun en perçoit les effets sur l'intensification des vagues de chaleur notamment. Mais les conséquences sur notre quotidien sont multiples et leurs effets à long terme parfois difficilement perceptibles.

La démarche prospective "Ardèche 2050" engagée par l'EPTB vise à en mesurer les impacts actuels et à venir sur nos ressources en eau, nos rivières, les êtres vivants et activités qui en dépendent. L'objectif est ensuite de construire collectivement une stratégie d'adaptation et un programme d'actions pour un territoire plus résilient. Construire un équipement public, accueillir de nouveaux habitants, planter des vignes, orienter le développement touristique sont autant de choix que nous devons faire aujourd'hui et qui nous engageront pour les 30 prochaines années.

COMMENT A ÉVOLUÉ LE CLIMAT LOCAL ?

Le climat du territoire est à la croisée des influences méditerranéennes et cévenoles, générant ainsi des phénomènes extrêmes : longues sécheresses l'été et crues violentes à l'automne. Les milieux et les habitants ont su par le passé s'adapter à cette spécificité mais l'intensification et la répétition de ces phénomènes mettent à l'épreuve leur capacité d'adaptation et de résilience.



Le réchauffement observé entre 1960 et 2019 est particulièrement plus marqué sur les versants.

QUELLES MENACES POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE ?

• Sur nos ressources en eau ?

- Aujourd'hui : Nos cours d'eau subissent des étiages sévères. Des mesures de restrictions sont mises en place 8 années sur 10. La mobilisation des barrages hydroélectriques pour soutenir les débits de l'Ardèche pendant l'été permet aujourd'hui de sécuriser en partie l'alimentation en eau et de réduire la pression sur certaines rivières sensibles. Les ressources souterraines contribuent également à soutenir le niveau de nos rivières en été.

- Et en 2050 ? - ↓ de 30 % des débits estivaux - ↓ d'environ 15 % de la capacité de remplissage des réserves de soutien d'étiage - ↓ de la recharge des ressources souterraines.

• Sur la qualité de nos rivières ?

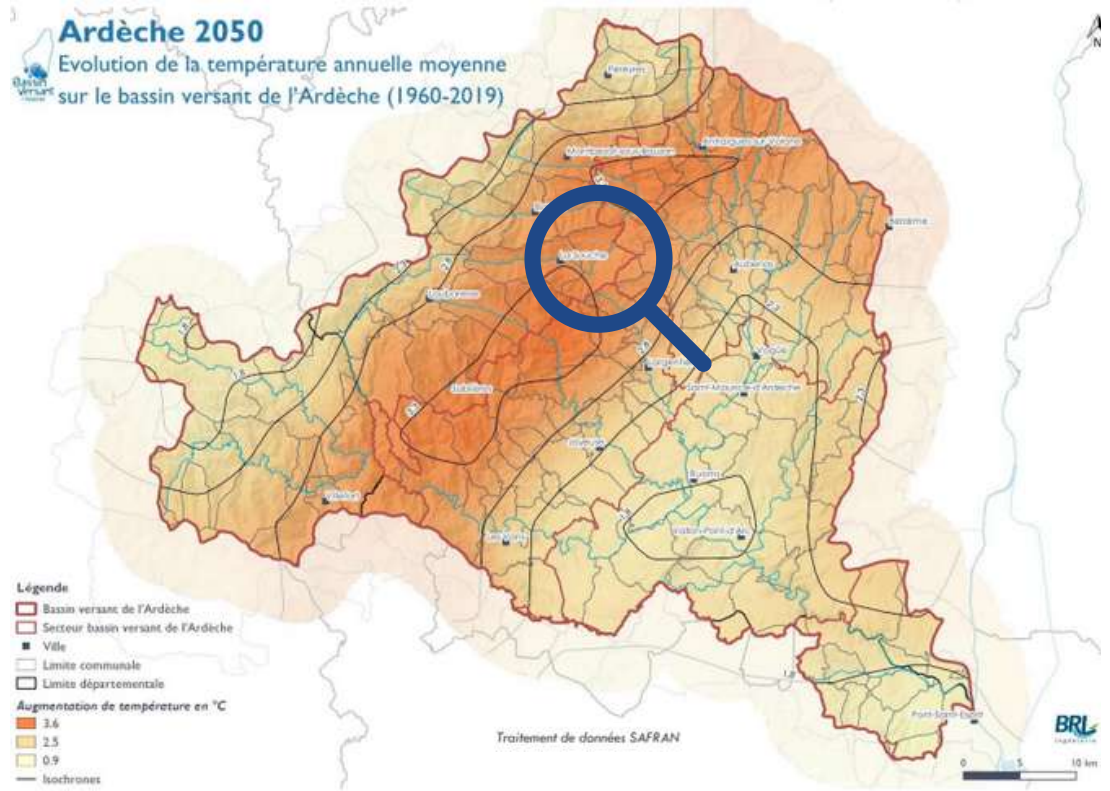
- Aujourd'hui : 83 % de nos rivières sont en bon état écologique. Mais les faibles débits en été et les températures élevées rendent les rivières sensibles au développement d'algues et de bactéries. Ce phénomène d'eutrophisation est accentué par les rejets de nutriments urbains et agricoles. La qualité écologique et sanitaire s'en retrouve dégradée avec par exemple des sites de baignade fermés.
- Et en 2050 ? - ↑ des nutriments, ↓ de la dilution des rejets d'eaux usées - ↑ du développement d'algues et de cyanobactéries - ↓ des performances des stations d'épuration.

• Sur la biodiversité ?

- Aujourd'hui : 13 % du bassin est couvert par des sites Natura 2000 mais les zones humides y sont rares. Nos milieux aquatiques accueillent une grande richesse écologique avec des espèces emblématiques dont certaines sont menacées par la pollution, l'artificialisation et le réchauffement de l'eau.
- Et en 2050 ? - banalisation des espèces (faune et flore) et menace de disparition d'espèces thermo ou polluo-sensibles - ↓ de la zone de présence de la truite - ↑ des espèces invasives - affaiblissement des zones humides.

• Sur l'urbanisation ?

- Aujourd'hui : Malgré les efforts importants réalisés par les collectivités pour réduire les fuites dans les réseaux, l'eau potable représente la majorité des prélèvements en eau sur le bassin. Le territoire est particulièrement vulnérable aux risques d'inondations avec près de 20 000 habitants permanents en zones inondables.
- Et en 2050 ? - ↑ jusqu'à + 40 % des besoins en eau potable en pointe - problèmes sanitaires liés au réchauffement de l'eau dans les réseaux - ↑ vulnérabilité aux risques d'inondations et de ruissellement.



SYNTHESE DES EVOLUTIONS CONSTATEES DEPUIS 1960 *

* ATTENTION, LES CHIFFRES PRESENTES SONT DEPENDANTS DE LA PERIODE CONSIDEREE POUR LES REGRESSIONS (1960-2019) : ILS NE DOIVENT PAS ETRE PROJETES COMME UNE TENDANCE.

	MOYENNE ANNUELLE	MOYENNES SAISONNIERES	EXTREMES
TEMPERATURES	Augmentation de +2,5°C Réchauffement plus marqué sur les Piémonts et la Montagne	Forte variation saisonnière du phénomène : Minimum de +1,8°C l'hiver Maximum de +3,4°C l'été	Augmentation des records de chaleur : température atteinte, durée et fréquence des épisodes
PRECIPITATIONS	Aucun signal d'évolution	Vers une redistribution du régime des précipitations : augmentation en automne et diminution en hiver	Augmentation de l' intensité des précipitations extrêmes , pas de signal d'évolution de leur fréquence ou date
INDICATEURS AGRONOMIQUES	Augmentation de l'évapotranspiration potentielle et du déficit hydrique Augmentation du nombre de jours où la température dépasse des seuils limitant la photosynthèse des végétaux Diminution du nombre de jours de gel		

Ce résumé a été réalisé à partir de documents disponibles à l'adresse : <https://ardeche-eau.fr/documentation/documentation-ardeche-2050.html>

Entre 1960 et 2019

- > +2,5°C en moyenne et jusqu'à +3,8°C l'été sur le piémont cévenol
- > des vagues de chaleur plus intenses, plus longues et plus fréquentes
- > +38 % d'évapo-transpiration
- > des pluies plus intenses à l'automne

De 2020 à 2050

- > +1°C en moyenne, plus marqué l'été
- > réduction par 2 du nombre de jour de gel/an
- > +15 j/an de forte chaleur (Tmax > 35°C) en basse vallée
- > fortes incertitudes sur l'évolution des pluies mais baisse probable l'été et augmentation l'hiver



TRAVAUX

Les travaux du parking paysager de Sportissage ont débuté

Le chantier d'aménagement du parking de Sportissage a commencé à la mi-février. Pour ce faire, la Mairie s'appuie sur un maître d'œuvre à 2 entités : Atelier L et Naldéo, dont les missions sont la conception du projet, son suivi technique et financier et le respect des prescriptions techniques.

C'est l'entreprise Jauffre de Satint-Pierre-de-Colombier qui a été retenue pour mener à bien l'ensemble des travaux qu'ils soient enterrés ou de surface :

- Réseaux humides (eau potable, eau usée, eau pluviale, défense contre l'incendie) ;
- Réseaux secs (gainés électriques, téléphonique et fibre, gaines éclairage public) ;
- Réalisation des places de parking, des cheminements piétons, jardin et mobiliers ;
- Maçonnerie.

Ce dernier s'appuie sur des sous-traitants, chacun spécialisé dans leur domaine de compétences (mobilier, voirie, espaces verts).

De par la proximité du chantier d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique en cours sur la RD 5, le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE07) interfère sur ce projet en anticipant le passage de nombreuses gaines sortant du transformateur Enedis.

Le décor étant planté, place maintenant à l'avancement des travaux :

- En premier lieu, les zones soumises à la circulation des véhicules ou piétons ont été décaissées sur 40cm.
- Les réseaux humides, qu'ils soient neufs ou raccordés à des anciens réseaux ainsi que les gaines des réseaux secs ont été posés. La tranchée principale était de 3m par 2m pour accueillir l'ensemble de ces réseaux. Une fois ce travail réalisé, les tranchées ont été rebouchées et le site recouvert d'un géotextile et de matériaux concassés de différentes granulométries compactés. A noter que tous les réseaux secs et humides destinés à desservir les futurs projets de 8 logements et de micro-crèche ont été intégrés à ce chantier.
- La venelle piétonnière menant à Castrevieille a également été décaissée puis dotée d'un drain d'eau pluviale et d'un réseau minimum d'éclairage public qui sera encastré dans le mur.
- La nouvelle aire de containers d'ordures ménagères est également implantée.
- La Mairie a profité de ce chantier pour refaire l'alimentation en eau potable de deux villas, bâtir le mur de soutènement en pierre de l'entrée principale du parking et reprendre le mur sur le fossé de la RD 5.

Les prochaines étapes sont la réalisation des places de parking, des voies de circulation, des chemins piétonniers et donc la pose des bordures (pierre, béton, métallique), des revêtements de sol (mélange terre/pierre et stabilisé, bicouches à l'entrée) ainsi que la pose du mobilier afin d'avoir un aménagement disponible à l'été, les plantations et l'engazonnement étant repoussés à l'automne prochain.



Terrassement



Reconstitution en grave à compacter avec tissu géotextile



Réseau d'eau pluviale



Branchement d'eau potable diamètre 100mm



Tranchée principale 3mx2m



Regard d'eau pluviale



Regard d'eau usée



Tranchée eau pluviale et éclairage



Eau pluviale



Raccordement eau usée au vieux réseau



Raccordement réseau eau usée



Casse muret du parvis



Gaines électriques (20 000V, 380V, éclairage public, télécom) pour l'enfouissement de la RD5 et la création de logements et d'une micro-crèche



Travaux sur la venelle pour améliorer le cheminement des piétons (décaissement, tranchée, drain et gaine éclairage public, grave compactée)



Nouvelles alimentations AEP de deux maisons



Nouvelle aire de containers d'ordures ménagères



Installation d'un poteau incendie



Nouvelles alimentations des maisons



Maçonnerie d'un mur arrondi en régie

D'importants dégâts lors des orages d'octobre 2021

La Commune de Jaujac a été particulièrement touchée lors des orages qui ont frappé le sud-Ardèche au mois d'octobre. De telles précipitations n'avaient pas été constatées en près de 20 ans.

Des portions de routes communales, et des murs de soutènement ont été endommagés.

La Mairie a donc formulé une demande d'arrêt de catastrophe naturelle auprès de l'Etat. A la fois concernant le domaine public, et les propriétés privées. Un arrêté interministériel a reconnu l'état de catastrophe naturelle au bénéfice la commune. Les administrés ayant subi des dommages, ont alors disposé de 10 jours pour contacter leur assurance afin d'être indemnisés.

Concernant les biens municipaux, le fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles peut permettre de couvrir les frais de travaux de remise en état des biens non assurables (routes, murs...).

Des subventions ont été demandées pour différents sites :

- Voie communale N° 2 - Les Sausses
- Voie communale N° 6 - Chambelasse (mur de soutènement)
- Voie communale N° 8 - Les Roudils (mur de soutènement)
- Voie communale N° 1 - D'Abrigeon
- Voie communale N° 11 - Senentilles
- Voie communale N° 34 - Chemin de la poste
- Voie communale N° 5 - Chemin du Chastelas
- Voie communale N° 47 - Lotissement de la Bastide
- Voie communale N° 34 - Coste Rouge
- Voie communale N° 8 - Le Fau
- Voirie parking du Château de Castrevielle.

Les dégâts sont estimés à 78 522 € HT.



Sur le chemin des Sausses



Sur le chemin des Sausses



Mur de soutènement sur la Route de Chambelasse



Sur la route de Péreyres



Sur la route de D'Abrigeon



Au stade

Réhabilitation des routes communales : Route de Senentilles et de Péreyres, Chemin du vert, et Chemin du stade

Au mois de novembre, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, a lancé un vaste programme de réhabilitation des routes communales.

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la commune compte 48 km de voirie communale.

Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

La SATP, entreprise retenue par la Communauté de communes, a engagé simultanément le goudronnage des routes de Sénentilles, de Péreyres, du Chemin du Vert, et du Lignon. La route de Sénentilles a été fermée à la circulation de 8h15/8h30, réouverte 1h aux alentours de 12h à 13h et à partir de 17h.

Les financements ont été pris en charge de manière équivalente entre la Commune et la Communauté de communes. Dans le détail, les coûts sont les suivants :

- La réfection du Chemin du vert pour un montant de 6 844€ HT ;
- La réfection du Chemin du Lignon (accès au stade) pour un montant de 11 103€ HT ;
- La réfection de la route de Sénentille sur 700m (du croisement avec la RD 19 jusqu'au hameau) pour un montant de 33 558€ HT ;
- La réfection partielle de la route de Péreyres (de Sénentille jusqu'en fin de voie à Péreyres), pour un montant de 10 800€ HT.

Le Chemin du Vert

Les travaux consistaient en la reprise de la voie par recouvrement d'un béton bitumineux dosé à 120kg/m² et la purge des zones non goudronnées en vue du goudronnage).

Avant / Après



Route en préparation



Route en préparation



Route goudronnée

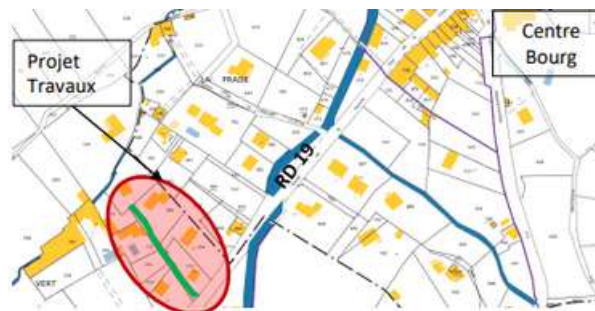


TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

Sur la route de Senentilles, les :
15 - 16 et potentiellement 17 novembre

La route sera fermée à la circulation à partir de 08h15 - 08h30, réouverte 1h aux alentours de 12h - 13h et à partir de 17h

Jaujac



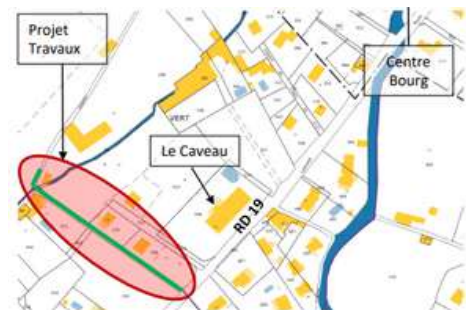
Le Chemin du Lignon (accès au stade)

Les travaux consistaient en la reprise de la voie par recouvrement d'un béton bitumineux dosé à 120kg/m². Mais aussi à faire un épaulement pour une sur largeur d'1m50 supplémentaire sur les 80 premiers mètres et une reprise totale de la voie après la bâtisse sur la descente sur 25 mètres linéaires.

A noter également, l'élargissement de la route grâce à l'accord à titre gracieux des propriétaires, que la Municipalité remercie.

L'accès au stade s'est donc fortement amélioré depuis le début du mandat, avec à la fois des élargissements de virage et de route.

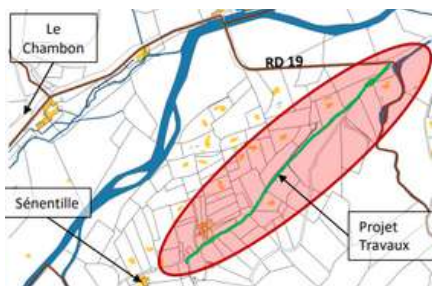
Avant / Après



La Route de Sénentilles et de Péreyres

Depuis la RD19 jusqu'au hameau de Senentilles, les travaux ont consisté en une reprise de la voie par recouvrement d'un béton bitumineux dosé à 120kg/m² sur 700ml et 3m de large en moyenne.

Depuis le hameau de Senentilles, jusqu'à la fin de la route à Péreyres, les travaux vont consister en des emplois partiels sur 2 750 mètres linéaires.



Des nouvelles portes pour les toilettes publiques de la Place et du parking du PNR

Suite à des actes de vandalisme, les portes des toilettes de la Place du Champ de Mars et du parking du PNR ont dû être entièrement changées.

Ce sont les employés municipaux qui ont créé ces nouvelles portes, très esthétiques.

La dégradation du matériel communal nous coûte cher. Si vous observez de tels actes, merci de vous rapprocher de la Mairie.



Cheminement piéton à la rue René Cassin



A la suite des différents travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, et de la construction d'un bâtiment de surpression, la Mairie en a profité pour poursuivre le cheminement piéton de la Rue René Cassin.

Une dalle spécialement aménagée pour accueillir l'aire des containers d'ordures ménagères, et les dissimuler.

Un futur espace vert sera aussi proposé autour du bâtiment.



Des nouveaux aménagements au local et à l'aire de jeu de la longue



A la demande du Jaujac Boule (association de boule lyonnaise (ou longue)), les employés municipaux ont réalisé de nouveaux travaux au Clos de Castrevieille.

Il faut savoir que le site est mis à disposition par la Commune à l'association.

Les boulistes ont sollicité la Mairie afin de réaliser une aire de loisir. Un réseau de drainage des eaux pluviales a d'abord été créé, puis la zone a été revêtue de pavés autobloquants.



Amélioration de l'intersection du Chemin de Pomaret et de la RD19



La Mairie a effectué des démarches auprès d'un propriétaire afin de se voir céder une partie de sa propriété à titre gracieux. Cela pour améliorer la visibilité d'une des intersections de la RD19 route de la Souche : le Chemin de Pomaret.

En échange, la Commune a :

- Pris à sa charge l'abattage d'un peuplier de 25m. C'est un travail périlleux qu'a entrepris un artisan local !
- Reconstitué le mur en pierre, davantage en retrait. Les employés municipaux ont fait du beau travail !
- Le goudronnage du triangle se fera prochainement.



Avant



Après



Des travaux pour faciliter l'accès aux containers d'ordures ménagères



Une reprise de la zone de collecte des ordures ménagères à l'entrée du Pont du Chastelas a été effectuée, pour faciliter l'accès aux containers depuis le trottoir.

Le muret de dissimulation était en effet parfois trop haut. Il a donc été décidé de le rabaisser, pour améliorer le confort des utilisateurs.



De nouvelles illuminations de Noël

Cette année, bien avant la période des fêtes, la Mairie avait fait installer des prises spéciales sur les candélabres de la rue Jean Moulin et de la route de Lalevade. Cela devant permettre l'installation des nouvelles décorations de Noël, acquises en février dernier.

Ces nouvelles acquisitions se composaient notamment de traversées de rues, des motifs pour lampadaires, et de boules lumineuses pour orner la Place du Champ de Mars.

Le mois de décembre a vu la traditionnelle mise en place des décorations de Noël, par les employés municipaux. Nous remercions également la famille Culot pour la mise à disposition du sapin de cette année ! Le sapin était orné de boules de Noël et de tubes lumineux (nouveau).

Certains commerçants et particuliers avaient également décoré leurs vitrines, façades ou devants de porte. Nous les en remercions chaleureusement.



Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

A la suite des importants dégâts d'orage du mois d'octobre, de nombreuses interventions ont dû être réalisées sur les réseaux d'eaux pluviales.

Curage des fossés, débouchage de canalisations, réalisations d'accotements en terre pour éviter les débordements, merlons en goudron à froid pour dévier les eaux pluviales, reprises de murs...

Autant de travaux réalisés par les employés communaux pour améliorer l'écoulement des eaux.

De gros travaux sur le pont menant au Château de Castrevieille



C'est un gros chantier qu'ont mené les agents communaux, en fin d'année, en reprenant les murs du pont menant au Château de Castrevieille.

Ces travaux étaient impératifs, du fait de la présence de gros figuiers implantés au cœur des murs et menaçant leur intégrité.



Les agents ont entrepris un arrachage manuel complet du lierre sur quinze mètres et des arbres avec la mini pelle.

Les pierres déstabilisées ont été démontées et repositionnées.

Merci à eux pour l'excellent travail réalisé !

Une fuite sur le réseau d'eau potable rapidement réparée



Une importante fuite d'eau potable est survenue au mois de décembre sur la RD 19 entre la Maison de retraite et le chemin du Bouix.

Le réseau a été réparé très rapidement, par les services techniques, après la localisation de la fuite.

Il a fallu fixer un collier métallique et un joint spécial.

Cela a occasionné des perturbations chez les abonnés et surtout à l'Ehpad.

On ne rappellera jamais assez que disposer d'une régie de l'eau potable permet à la Commune d'être très réactive sur ce genre de problème.



Dépose d'un capteur de mesure sous le pont du Chastelas

Le 20 octobre dernier, une équipe de cordistes (société SPAD de Saint Étienne) est intervenue pour le compte de l'INRAE (Lyon-Villeurbanne) pour déposer un capteur radar de mesure de hauteur d'eau, au Pont du Chastelas.

Ce capteur avait été mis en place dans le cadre du projet de recherche "Floods cale" qui étudiait les crues Cévenoles ou Méditerranéennes.

La station de mesure de Jaujac mise en place en 2009 a été l'une des premières station automatique de mesure du débit sans contact (méthode par analyse d'image combinée à un radar de niveau).



Le saviez-vous ?

Le repère de crue du Pont du Chastelas

Sur nos territoires soumis aux orages cévenols, les crues se succèdent, mais il se passe parfois une, voire deux générations sans qu'un épisode extrême ne se produise. Il est donc essentiel que nous gardions la mémoire des inondations passées pour entretenir la conscience du risque. Les repères de crues sont des marques tangibles, sur les murs ou les ponts, pour nous montrer jusqu'où l'eau est montée et nous rappeler qu'elle pourrait repasser par là...

Sur le Pont du Chastelas, le repère de crue se trouve dans l'encadré rouge. Il marque le niveau de la crue du 22 septembre 1890.

Des travaux sur les lignes électriques

Plusieurs entreprises ont travaillé à la fin de l'année 2021 sur les réseaux communaux, pour renforcer une ligne électrique par le SDE 07, sur les secteurs du Vival et de la Roche.

Il s'agissait de moderniser et d'adapter le réseau électrique afin de sécuriser et d'améliorer la qualité de la desserte lorsque les câbles sont trop vieux, ou lorsque la demande devient trop forte par le changement du diamètre du câble.



Les travaux de la fibre : un vaste chantier terminé !



Un focus spécial double-page vous avait été proposé dans votre dernier journal municipal au sujet du déploiement de la fibre sur notre Commune.

Mine de rien, il s'agit du plus grand chantier d'infrastructures sur nos territoires Drôme-Ardéchois depuis l'arrivée du téléphone.

Les travaux de câblage et la réalisation de branchements optiques sont terminés. Pendant cette phase de 6 à 9 mois environ, le groupement d'entreprises Axione / Bouygues, a réalisé plusieurs opérations :

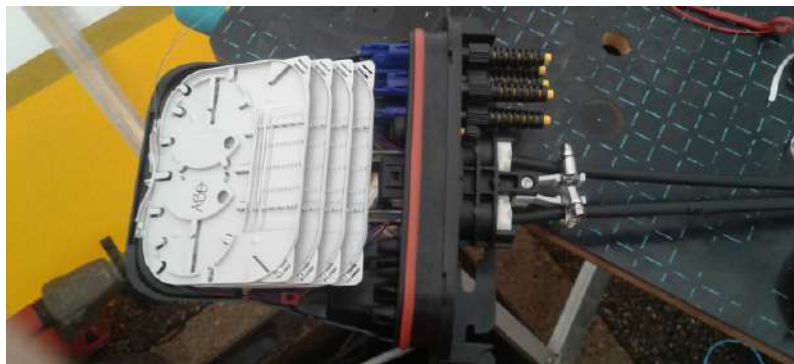
- Des travaux de génie-civil : réhausses de chambres, réparation de réseaux souterrains cassés, consolidation et remplacement de poteaux des réseaux électriques et téléphoniques, création de tranchées pour poser de nouveaux fourreaux lorsque c'est nécessaire ;
- Des travaux de câblage en aérien sur les poteaux et en souterrain dans les fourreaux ;
- La réalisation des branchements optiques (soudure des fibres) dans les boîtiers et locaux techniques du réseau.

La Mairie a veillé à ce que toutes les habitations jaujacquoises soient éligibles, ce qui n'était pas gagné dans les hameaux les plus reculés.

La Municipalité a par ailleurs demandé à ADN de se montrer vigilant à ce que l'implantation de nouveaux poteaux disgracieux soit évitée. Alors que la Mairie fait de gros efforts pour enfouir les réseaux électriques et téléphoniques, ce n'est pas pour voir fleurir de nouveaux poteaux !

Nous vous proposons un retour en images sur cette dernière phase de travaux ! Avec notamment : le croisement des écoles, les façades Rue du Tribble, le chemin de La Poste et de la Chareyrasse, une boîte de raccordement prévue pour 4 clients... Chaque fibre est fine comme un cheveux en verre souple et les raccords sont soudés.

Tous les 15 jours, un point d'avancement est réalisé en Mairie sur les travaux : génie civil, élagage, tirage des câbles, difficultés rencontrées, conventions de passage pour câbles et poteaux...).





VIE QUOTIDIENNE

Commémoration du 11 novembre

Le 11 novembre 2021, il y a 103 ans, à la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois de l'année, à Jaujac, comme partout en France, les cloches sonnèrent. C'était la fin d'un conflit effroyable, inédit par sa brutalité. C'était la fin de ce qui allait être appelé la Grande Guerre.

Devant le Monuments aux Morts, nous avons commémoré la victoire et la paix, et nous avons honoré tous les soldats tombés au champ d'honneur. Pour perpétuer la flamme du souvenir.

Ce même-jour, dans un même mouvement, la France reconnaissante faisait cortège au cercueil d'Hubert GERMAIN jusqu'à la crypte du mémorial de la France combattante au Mont Valérien. L'ultime Compagnon de la Libération y reposera désormais, comme le porte-étendard des 1 038 illustres qui ont tant fait pour l'idéal de liberté.

L'hommage aux morts a été rendu à travers un dépôt de gerbe par le Maire et le Président de la section locale de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre, Monsieur Dominique JONET.

Merci aux anciens combattants, aux porte-drapeaux, aux sapeurs-pompiers, aux élus dont le Maire de Saint-Cirgues-de-Prades, aux habitants, venus très nombreux et tout particulièrement aux élèves de l'école. La jeunesse et le devoir de mémoire étaient au rendez-vous.



Au-delà de la commémoration de l'Armistice, cette année été également marquée par le centenaire du Monument aux Morts. Pour l'occasion, nous vous partageons la délibération du Conseil municipal, autorisant le Maire de l'époque à commander le Monument !

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION	
	Le Conseil de la Commune, pour solder les dépenses de l'Armistice, décide de voter 1919. Fait et délibéré à l'unanimité, le 10 mai 1919. Le Maire, François Verne, a signé. Le Conseil, composé de : Verne, M. Rouvière, M. Morda, M. Douchet, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne.	Le Conseil de la Commune, pour solder les dépenses de l'Armistice, décide de voter 1919. Fait et délibéré à l'unanimité, le 10 mai 1919. Le Maire, François Verne, a signé. Le Conseil, composé de : Verne, M. Rouvière, M. Morda, M. Douchet, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne.
	Convocation du Conseil Municipal du 12 Mars 1919, Cent Vingt. Convocation du Conseil Municipal de la Commune de Thueyts, à l'effet d'indiquer à chaque Conseil, pour se réunir à la Mairie, la quatorzième Mars 1919, Cent Vingt à deux heures du soir. En vertu de la loi. Le Maire, François Verne.	Le Conseil de la Commune, pour solder les dépenses de l'Armistice, décide de voter 1919. Fait et délibéré à l'unanimité, le 10 mai 1919. Le Maire, François Verne, a signé. Le Conseil, composé de : Verne, M. Rouvière, M. Morda, M. Douchet, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne.
	Session Ordinaire de Février. Le 12 Mars 1919, Cent Vingt à deux heures du soir, le Conseil Municipal de la Commune de Thueyts, a réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle habituelle de ses séances, sa session ordinaire. Le Maire, François Verne, a signé. Le Conseil, composé de : Verne, M. Rouvière, M. Morda, M. Douchet, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne.	Le Conseil de la Commune, pour solder les dépenses de l'Armistice, décide de voter 1919. Fait et délibéré à l'unanimité, le 10 mai 1919. Le Maire, François Verne, a signé. Le Conseil, composé de : Verne, M. Rouvière, M. Morda, M. Douchet, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne, M. L. Verne.

Le Major François VERNE, nouveau commandant de la brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Thueyts

En présence du Maire et de Patrick ROUVIERE, correspondant défense et conseiller municipal, le 19 novembre, le capitaine Matthieu MORDA, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Largentière, a remis officiellement le commandement de la brigade de Thueyts au major François Verne.

Nous lui souhaitons la bienvenue.



Une bonne nouvelle pour la Commune : la labellisation du Bureau de Poste comme Maison France Services !

Afin de répondre aux enjeux d'accès aux services, la Municipalité avait sollicité la Préfecture et le Groupe La Poste afin de labelliser le Bureau de Poste de Jaujac en Maison France Services.

Concrètement, avec un agent supplémentaire, le bureau de Jaujac propose une aide dans les démarches relevant de divers organismes. Il s'agit de permettre aux usagers de réaliser les principales démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique de proximité, en particulier dans les zones rurales.

Les espaces labellisés France Services sont des guichets uniques qui offrent à l'usager un bouquet de services sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit...

Plusieurs services publics (CAF, les ministères de l'Intérieur, de la Justice, et des Finances publiques, les caisses d'assurance-maladie et d'assurance vieillesse, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste...) y sont accessibles avec l'aide de conseillers France Services qui assurent un accompagnement administratif et numérique de premier niveau.



**France
services**



Tout savoir sur France services

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics :

Accueil,
information
et orientation



Accompagnement
dans vos démarches
administratives



Mise à disposition
d'outils informatiques
et aide à l'utilisation
des services numériques



ACCESSIBILITÉ

France services, c'est le **retour du service public au cœur des territoires**. Que vous ayez besoin de conseils pour vos démarches administratives ou besoin d'aide pour l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une France services. Où que vous vous trouviez, vous pouvez accéder en **moins de 30 minutes** à un service public de qualité, offert par des agents formés et disponibles, quel que soit la France services qui vous accueille.

ACCOMPAGNEMENT

Quand vous vous rendez dans une France services, vous accédez à un **service public moderne**, qui vous apporte une réponse à visage humain. Au moins deux agents, formés pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien, vous accueillent dans un **lieu de vie agréable et convivial**. Au-delà des formalités administratives, vous avez également accès à des postes informatiques en libre-service.

NUMÉRIQUE

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan d'un justificatif, simulation d'allocations, création de vos identifiants pour accéder au service public en ligne... Les agents France services vous accompagnent dans l'**utilisation d'outils informatiques et dans vos besoins numériques du quotidien**. Pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent aussi s'appuyer sur leurs **correspondants au sein du réseau des neuf partenaires**.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- Une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...);
- Un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...);
- Une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...);
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

- 👉 Je déclare mes revenus
- 👉 J'établis mon permis de conduire
- 👉 Je demande une aide (allocation logement, RSA)
- 👉 Je cherche un emploi
- 👉 Je cherche à rembourser mes soins
- 👉 Je prépare ma retraite
- 👉 Je fais face à un litige ou un conflit
- 👉 J'attends un enfant
- 👉 J'établis mes papiers d'identité
- 👉 ...

- ➊ vous accompagner dans les démarches administratives quotidiennes et répondre à vos questions ;
- ➋ vous aider dans les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocation, demande de documents en ligne) ;
- ➌ résoudre vos situations plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'usager ;
- ➍ vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs).

En 2022, 4 nouvelles structures obtiennent la labellisation France services en Ardèche : Jaujac, Largentiere, Les Ollières-sur-Eyrieux et Aubenas - Quartier Les Oliviers.



Conformément à ses engagements, la
Municipalité agit pour renforcer la présence et
assurer la qualité du service public à Jaujac.

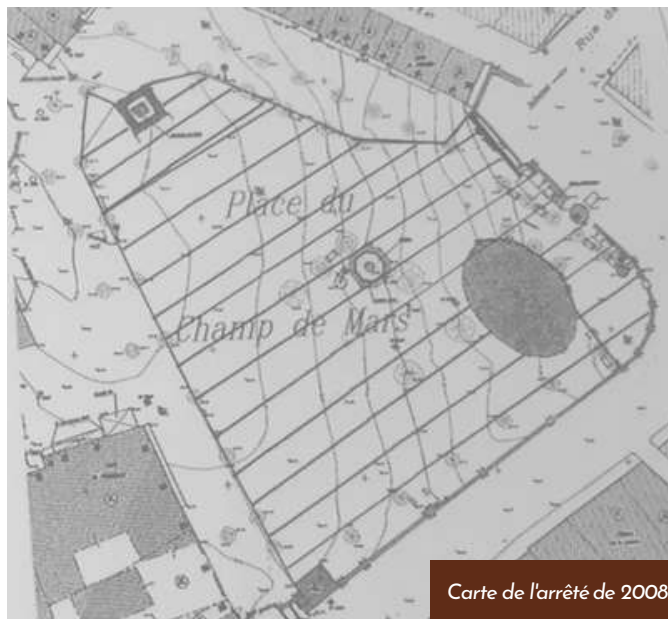
[illegible]

Pour le reste, la carte se veut très fonctionnelle, alliant des renseignements touristiques, sur les services publics, les chemins de randonnée... L'objectif était de faire pour tous les goûts, en un unique document !
La carte est disponible en plus grand format en Mairie, ou sur le site internet de la Commune.

Retours sur l'expérimentation de la fermeture de l'intérieur de la Place du Champ de mars et la réunion publique dédiée

Durant les mois de juillet et d'août 2021, la Municipalité a proposé de fermer l'intérieur de la Place du Champ de mars aux véhicules. Comme toute expérimentation, et par définition, il s'agissait d'essayer quelque chose, d'observer, et d'en tirer des conclusions pour éventuellement reproduire, adapter, développer ou abandonner.

Un retour d'expérience a été proposé, sous la forme d'une réunion publique, qui s'est tenue à Castrevieille le 13 octobre dernier.



Carte de l'arrêté de 2008

Pendant cette réunion, le Maire est brièvement revenu sur des éléments :

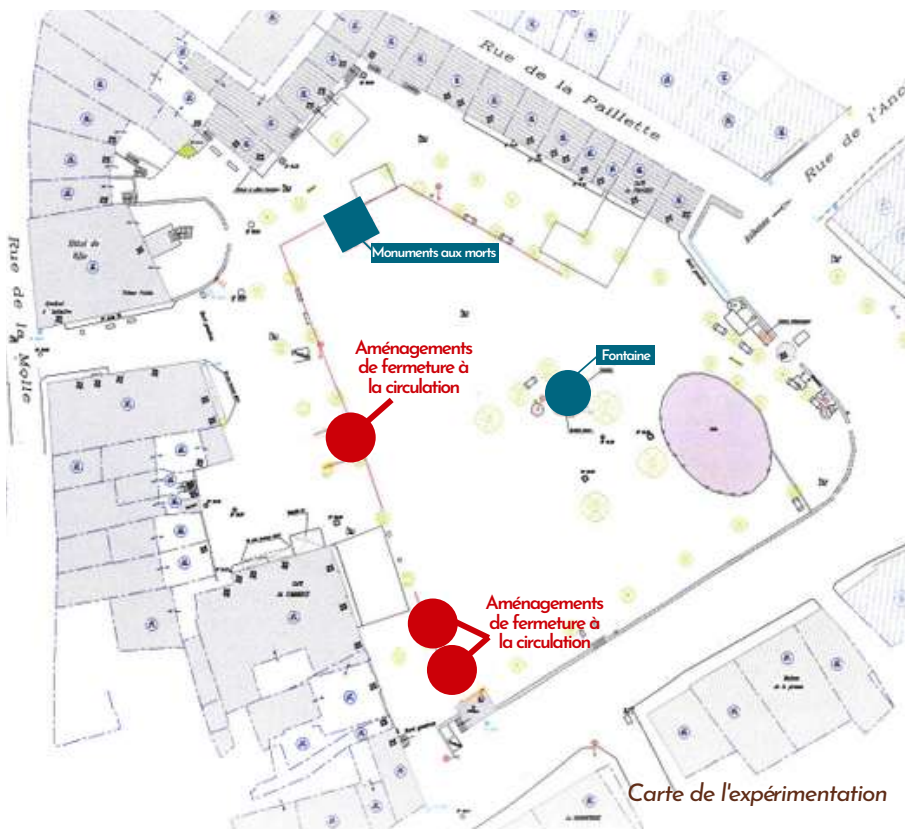
- L'existence d'un arrêté municipal pris le 18 juillet 2008, qui a depuis toujours été en vigueur, et qui était censé interdire l'intérieur de la Place à la circulation et au stationnement des véhicules.
- Les motivations qui ont conduit l'équipe municipale à mener une expérimentation :
 - La nécessaire sécurisation de l'intérieur de la Place pour les passants et les enfants. Plusieurs plaintes ont été reçues en Mairie, faisant valoir que des accidents graves auraient pu arriver
 - La volonté de maintenir l'attrait de la Place et éviter sa transformation en parking (on se rappelle en 2020, jusqu'à 4 rangées de voitures garées en face de la rue du Champ de mars.
 - Le temps perdu par le secrétariat chaque été, pour réveiller les riverains qui garent leurs voitures au milieu de la Place, les jours de marchés.



Une trentaine de personnes présentes à la réunion ont pu faire valoir leurs positions : ouverture de la Place sans restrictions toute l'année, fermeture de l'intérieur de la Place toute l'année, agrandissement de la zone autorisée aux véhicules en période estivale et fermeture partielle de la zone restante...

La Municipalité a également noté des pistes de propositions qu'elle souhaite reprendre :

- Développer la présence de nouveaux équipements : tables de pique-nique, mobilier vélos, bancs, améliorer le fleurissement...
- Au niveau du stationnement : sanctuariser l'accès pompier en haut de la Place avec de la signalisation renforcée, proposer davantage de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, améliorer l'offre de stationnement dans l'ensemble du centre-bourg...
- Faire amender les véhicules qui se garent sur les trottoirs, via la Gendarmerie.
- Réfléchir à l'instauration de macarons / bornes automatiques pour limiter l'accès de la Place aux seuls riverains en période de fermeture.



Carte de l'expérimentation



Pour la période estivale à venir, le Conseil municipal a opté pour une fermeture de l'intérieur de la Place aux véhicules de la mi-juin à la mi-septembre.

Jaujac gagne des habitants

L'Insee a publié en janvier 2021, comme chaque année, les chiffres de la population. Notons que comme toujours, il y a un décalage de plusieurs années dans les chiffres : les populations légales 2021 s'appuient sur les chiffres de 2019.

Jaujac compte 1273 habitants. Soit une hausse de +1,5% en taux de variation annuel moyen. Le village est ainsi l'un des plus dynamique de tout le département.

Lorsqu'une commune voit le nombre de ses habitants augmenter, cela est jugé, a priori, comme un avantage.

Considérons la situation d'une commune dont les résultats démographiques indiqueraient une augmentation de ses habitants. Une telle évolution ne peut s'expliquer que par trois facteurs possibles :

- Un solde migratoire positif, soit davantage de personnes habitant dans la commune. Une telle situation traduit une hausse d'attractivité et entraîne également un dynamisme économique.

- Une longévité de la population en augmentation.

- Une fécondité augmentée et/ou une proportion des effectifs de femmes en âge de fécondité haute.

Mais quelle qu'en soit la cause, l'augmentation de la population d'une commune entraîne très généralement des conséquences financières au plan budgétaire :

- D'une part, les dotations financières versées par l'État, qui sont notamment fondées sur le nombre d'habitants, sont appelées à augmenter ;
- D'autre part, le nombre de contribuables soumis à la taxe foncière augmente.

Commune	Population 2019	Population 2019	Taux de variation annuel moyen	Commune	Population 2019	Population 2019	Taux de variation annuel moyen	Commune	Population 2019	Population 2019	Taux de variation annuel moyen
Alcoons	406	376	-1,3	Githou-sur-Ornèze	443	460	+0,6	Pailharès	268	243	-1,6
Althion	547	551	+0,1	Glaucis	386	371	-0,7	Playzac	535	537	+0,1
Alzac	153	170	+1,8	Glund	696	693	-0,1	Peaugres	1963	2276	+2,5
Aljoux	89	81	-1,6	Gourdon	93	81	-2,3	Péreyres	51	50	-0,3
Alba-la-Romaine	1402	1464	+0,7	Gras	599	633	+0,9	Peyraud	537	482	-1,8
Albon-d'Ardeche	160	158	-0,2	Gravières	444	499	+2	Pianzoles	133	153	+2,4
Albussière	1038	989	-0,8	Grospierrès	879	911	+0,6	Plats	820	847	+0,5
Albas	1430	1458	+0,3	Gulherand-Granges	10518	10756	+0,2	Port-de-Labeaume	584	588	+0,1
Andance	1156	1205	+0,7	Issamoulienc	113	87	-4,3	Pourchères	148	134	-1,6
Annonay	16075	16297	+0,2	Issans	110	95	-1,7	Prades	1224	1186	-0,9
Arcens	361	377	+0,7	Issarlès	162	132	-3,4	Pradons	457	473	+0,6
Ardoux	1152	1253	+1,4	Jaujac	1163	1273	+1,5	Pranès	464	511	+1,6
Ariebois	331	326	-0,3	Jaunac	139	119	-2,6	Préaux	669	703	+0,8
Arras-sur-Rhône	519	535	+0,5	Joannas	315	297	-1	Privas	8305	8465	+0,3
Astel	36	44	+3,4	Joyeuse	1689	1752	+0,6	Prunet	133	135	+0,2
Aubenas	11603	12479	+0,9	Juvinas	172	169	-0,3	Quintenas	1495	1686	+2
Augnias	473	468	-0,2	La Rochette	58	62	+1,1	Ribes	281	315	+1,9
Baix	1049	1254	+3	La Souche	361	372	+0,5	Rodhecombe	228	216	-0,9
Barazuc	353	374	+1	La Vouille-sur-Rhône	5120	4848	-0,9	Rodemaure	2331	2292	-0,3
Barne	692	661	-0,8	Labastide-de-Virac	256	308	+3,1	Rodhepaule	274	242	-2
Barnas	209	206	-0,2	Labastide-sur-Bésorgues	257	248	-0,6	Rocher	284	276	-0,5
Beauchastel	1779	1844	+0,6	Labastide-d'Andaure	219	201	-1,4	Rodhesauve	427	457	+1,1
Beauieu	475	516	+1,4	Labbeaume	640	671	+0,8	Rodes	246	258	+0,8
Beaumont	232	251	+1,3	Labégude	1385	1358	-0,3	Roffieux	2812	2746	-0,4
Beauvène	230	207	-1,7	Lablachère	2037	2206	+1,3	Rompon	1008	1126	+1,9
Bezenies	573	552	-0,6	Laboure	145	145	0	Rosières	1199	1249	+0,7
Bentias-et-Casteljau	716	761	+1	Lachamp-Raphaël	79	61	-4,2	Ruoms	2254	2276	+0,2
Berzéme	171	164	-0,7	Lachape-le-Grail-ouse	226	192	-2,7	Sablères	135	177	+4,6
Bessas	183	220	+3,1	Lachape-le-sous-Aubenas	1532	1657	+1,3	Sagnes-et-Goudouret	128	116	-1,6
Bidon	232	251	+1,3	Lachape-le-sous-Chanéac	178	165	-1,3	Saint-Agrève	2528	2377	-1
Bothes	651	614	-1	Lafare	35	38	+1,4	Saint-Aban-Auroules	1038	1084	+0,7
Bogy	416	444	+1,1	Lagorce	1120	1171	+0,7	Saint-Aban-d'Ay	1305	1419	+1,4
Borée	164	146	-1,9	Lallevade-d'Ardeche	1132	1118	-0,2	Saint-Aban-en-Montagne	79	77	-0,4
Borne	43	49	+2,2	Lalouvesc	406	379	-1,1	Saint-André-de-Berg	127	123	-0,5
Boudieu-le-Roi	285	259	-1,6	Lamastre	2404	2349	-0,4	Saint-André-de-Forcade	57	54	-0,9
Bouley-lès-Annonay	2156	2376	+1,6	Lanarce	171	205	+3,1	Saint-André-de-Vals	536	519	-0,6
Bourg-Saint-André	7241	7187	-0,1	Lanas	371	452	+3,3	Saint-André-de-Cruzières	474	461	-0,5
Bozas	246	252	+0,4	Largentières	1757	1587	-1,7	Saint-André-en-Vivara	212	210	-0,2
Brossac	240	260	+1,3	Larnas	214	243	+2,1	Saint-André-Lachamp	151	149	-0,2
Buzet	424	522	+3,5	Laurac-en-Vivara	959	1019	+1	Saint-Apollinaire-de-Rias	187	206	+1,6
Celler-du-Luc	88	84	-0,8	Laveynue	121	104	-2,5	Saint-Barthé-emy-Grozon	504	497	-0,2
Chalencon	306	336	+1,6	Lavi-latte	82	44	-9,9	Saint-Barthé-emy-le-Moi	201	199	-0,2
Chambonas	665	941	+6	Lavi-latte	2003	2226	+1,8	Saint-Barthé-emy-le-Pain	835	833	-0,1
Champagne	621	581	-1,1	Laviole	118	105	-1,9	Saint-Basile	323	346	+1,2
Champs	601	616	+0,4	Le Béage	287	254	-2	Saint-Bauzile	291	320	+1,6
Chandolas	487	523	+1,2	Le Chambon	46	54	+2	Saint-Christol	104	107	+0,5
Chanéac	264	254	-0,6	Le Cheyrol	3038	2877	-0,9	Saint-Cierge-la-Serre	258	248	-0,7
Charmes-sur-Rhône	2630	2979	+2,1	Le Crestet	530	520	-0,3	Saint-Cierge-sous-le-Cheyrol	195	209	+1,2
Charnas	880	913	+0,6	Le Lac-d'Issarlès	286	255	-1,9	Saint-Cirgues-de-Prades	132	139	+0,9
Chassiers	999	1039	+0,7	Le Plagnas	52	83	+1,1	Saint-Cirgues-en-Montagne	240	217	-1,7
Châteaubourg	226	240	+1	Le Pouzin	2780	2879	+0,6	Saint-Clair	1068	1187	+1,8
Châteauneuf-de-Vernoux	229	263	+2,3	Le Roux	46	59	+4,2	Saint-Clément	96	88	-1,4
Chauzon	359	415	+2,4	Le Teil	8292	8832	+1,1	Saint-Cyr	1313	1392	+1
Chazeaux	107	150	+5,8	Lemps	790	797	+0,1	Saint-Désirat	962	844	-2
Cheminas	355	397	+1,9	Leintières	233	232	-0,1	Saint-Dizier-sous-Aubenas	388	426	+0,5
Chérols	263	236	-1,8	Les Assons	686	763	+1,5	Sainte-Eulalie	223	216	-0,5
Chomérac	2990	3015	+0,1	Les Orlières-sur-Eyrieux	944	1006	+1,1	Sainte-Marguerite-Lafgère	92	113	+3,5
Colombier-le-Cardinal	275	318	+2,5	Les Salètes	337	372	+1,7	Saint-Etienne-de-Boulogne	388	413	+1
Colombier-le-Jeune	566	572	+0,2	Les Vans	2720	2655	-0,4	Saint-Etienne-de-Fontbelon	2541	2833	+1,8
Colombier-le-Vieux	667	657	-0,3	Lespérion	316	318	+0,1	Saint-Etienne-de-Lugdunais	401	413	+0,5
Comas	2234	2311	+0,6	Limory	726	773	+1,1	Saint-Etienne-de-Serre	222	211	-0,8
Coucouron	867	790	-1,5	Loubresse	30	47	+7,8	Saint-Etienne-de-Valkoux	288	297	+0,6
Coux	1669	1662	-0,1	Lussas	1088	1160	+1,1	Saint-Félicien	1166	1147	-0,3
Creysselles	126	151	+3,1	Lyas	586	601	+0,4	Saint-Fortunat-sur-Eyrieux	748	777	+0,6
Cros-de-Gérand	166	149	-1,8	Malarce-sur-la-Thines	234	242	+0,6	Saint-Genest-de-Beauzon	309	332	+1,2
Cruas	2935	3063	+0,7	Malbosq	147	146	-0,1	Saint-Genest-Lachamp	99	110	+1,8
Darbois	228	254	+1,8	Marcolis-les-Eaux	310	284	-1,4	Saint-Georges-les-Bains	2114	2405	+2,2
Davézieux	3049	3188	+0,6	Maric	628	556	-2	Saint-Germain	888	711	-2,5
Désaignes	1129	1162	+0,5	Mars	271	257	-0,9	Saint-Gineys-en-Coiron	112	112	0
Diévès	287	297	+0,6	Mauves	1178	1183	+0,1	Saint-Jacques-d'Attix	298	290	-0,6
Dompmac	74	58	-4	Maynes	261	264	+0,2	Saint-Jean-Chambre	273	256	-1,1
Dornas	243	205	-2,8	Mazan-l'Abbaye	138	121	-2,2	Saint-Jean-de-Muzos	2445	2508	+0,4
Dunière-sur-Eyrieux	428	434	+0,2	Mercur	1193	1210	+0,2	Saint-Jean-le-Centenier	693	845	+3,4
Eclassan	991	1028	+0,6	Meyras	946	931	-0,3	Saint-Jean-Roure	279	247	-2
Empury	554	619	+1,9	Meysse	1335	1345	+0,1	Saint-Jeure-d'Andaure	108	95	-2,1
Étables	845	931	+1,6	Mézihac	97	99	+0,3	Saint-Jeure-d'Ay	477	486	+0,3
Fabras	396	433	+1,5	Marbel	557	715	+4,2	Saint-Joseph-des-Bancs	194	173	-1,6
Faugères	110	97	-2,1	Monestier	48	64	+4,9	Saint-Julien-d'Intres	344	310	-1,7
Félines	1505	1713	+2,2	Montpezat-sous-Bauzon	894	739	-3,1	Saint-Julien-du-Gua	168	175	+0,7
Fiavac	1176	1224	+0,7	Montbré	574	581	+0,2	Saint-Julien-de-Serre	337	872	+0,7
Fons	316	333	+0,9	Montsegues	93	81	-2,3	Saint-Julien-en-Saint-Alban	1408	1461	+0,6
Freyssenet	49	46	-1	Nozières	268	250	-1,2	Saint-Julien-le-Roux	95	114	+3,1
Geneste-le	295	275	-1,2	Ornac-Aven	555	597	+1,2	Saint-Julien-Vocance	229	223	-0,4
Gilhac-et-Buzac	165	178	+1,3	Ozon	391	381	-0,4	Saint-Just-d'Ardeche	1677	1688	+0,1

Source : Insee



Accueil de l'Ambassadeur du Laos



Le mercredi 10 novembre 2021, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et la Commune de Jaujac accueillait l'Ambassadeur du Laos en France.

La délégation laotienne est venue découvrir notre territoire classé par l'UNESCO comme Géoparc mondial.

Le Parc apportera dans les 2 années à venir un appui technique aux laotiens pour construire une candidature UNESCO.

Au programme de la visite : accueil à la Maison du Parc à Jaujac, visite du site du volcan de Jaujac, cascade du Ray Pic, Mont Gerbier de Jonc puis le site de traces de dinosaures à Ucel.

Un cadeau symbolique a été remis à l'Ambassadeur : une feuille de châtaignier créée par un artisan d'art à partir de verre recyclé de la verrerie de Labégude.



Les Sapeurs Pompiers ont participé au Téléthon

Téléthon

Les sapeurs pompiers des casernes du territoire de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans ont participé au Téléthon le samedi 4 décembre 2021.

Cela dans le cadre d'un marathon relais entre Sapeurs Pompiers du secteur. Les Centres d'Incendie et de Secours de Thueyts, Fabras, Lalevade, Burzet et Montpezat avec leurs Amicales étaient représentés.

Des étapes étaient prévues tout au long d'un parcours, notamment à Jaujac, avec pour objectif de prévoir un ravitaillement pour les coureurs, d'animer la journée, et, de collecter les dons par l'intermédiaire d'un véhicule pompier qui a suivi les coureurs (urne Téléthon à disposition).



En plus de la course, chaque Amicale de Sapeurs Pompiers a versé un don de 200€.

Bravo à eux pour cette belle initiative !

Le parcours était le suivant :

- Thueyts - Jaujac = 7.5 km
- Jaujac - Lalevade = 10 km
- Lalevade - Pont de Labeaume = 5.5 km
- Pont de Labeaume - Amarnier = 4.5 km
- Amarnier - Montpezat = 4.5 km
- Montpezat - Meyras = 7 km
- Meyras - Thueyts = 6 km.



Accueil de réfugiées ukrainiennes à Jaujac



Suite à la demande de la préfecture de l'Ardèche aux communes de dresser une liste des hébergements disponibles pour l'accueil d'Ukrainiens, la Municipalité de Jaujac a inscrit un gîte municipal.

La commune a accueilli le jeudi 24 mars, 3 personnes, une mère de famille et ses deux petites filles de 3 et 8 ans. Un appel aux dons auprès de la population a permis de récolter de nombreux jeux, des habits et de la nourriture. Des dons d'argent ont aussi pu être réceptionnés au CCAS.

Anastasia et les petites Vasylyna et Alexandra sont arrivées très fatiguées et avec seulement un bagage. Les élus leur rendent visite très régulièrement pour s'assurer qu'elles vont bien et ne manquent de rien.

Tout sera mis en œuvre pour les intégrer dans le village. Les deux petites filles sont scolarisées. La Municipalité a fait le nécessaire au niveau administratif pour acquérir le statut particulier de « déplacées ».



Autour du livre...



Deux nouveaux habitants de Jaujac arrivés au mois de septembre installent leurs activités liées à l'univers du livre dans le village :

- Julie Tyrlik, restauratrice de livres, documents sur papier et parchemin ;
- Jean-Charles Bassenne, graphiste spécialisé dans l'édition, la mise en page, la typographie et la signalétique.

Tombés amoureux du village, ils participeront au premier Salon du livre jeunesse de Jaujac qui aura lieu du 13 au 15 mai prochains. Ils animeront un atelier d'impression typographique à caractères mobiles avec Daniel Van Cutsem, artiste installé à Jaujac, et proposeront une initiation à la reliure grâce à la possibilité de création d'un petit carnet et la réalisation de démonstrations.

Julie Tyrlik recherche actuellement un petit local en rez-de-chaussée à louer dans le centre du village pour y installer son atelier (20-30 m2 avec point d'eau), n'hésitez pas à la contacter si vous avez un espace de disponible que vous souhaitez mettre en location !

Pour davantage d'informations :

Julie Tyrlik / julie.tyrlik@gmail.com / 06.87.08.46.56

Jean-Charles Bassenne / jcabssenne@gmail.com : www.2s2n.com



FINANCES

Les comptes administratifs et de gestion de l'année 2021

Le budget général présente des recettes de fonctionnement à 1 368 464€ et des dépenses de fonctionnement à 1 010 364€, soit un excédent de 358 099€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 746 036€ avec les résultats reportés et les dépenses de 673 022€, soit un excédent de 73 014. Soit un excédent total de 431 113€.

+431 113€



Le budget de la cantine présente des recettes de fonctionnement à 102 684€ et des dépenses à 102 167€ avec les résultats reportés, soit un excédent de 517€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 9 522€ avec les résultats reportés et les dépenses de 11 711€, le déficit est donc de 2 189€. Soit un déficit total de 1 672€, lié à la fermeture pendant le confinement et à des subventions en attente d'être versées.

- 1 672€



Le budget de l'eau présente des recettes de fonctionnement à 322 850€ et des dépenses de fonctionnement à 260 905€ soit un excédent de 61 944€. Au niveau de l'investissement, les recettes sont de 231 999€ avec les résultats reportés et les dépenses de 216 815€, soit un excédent de 15 184€. Soit un excédent total de 77 128€. Plus de 100 000€ de subventions sont en attente de versement.

+77 128€



+ 185 415€



Le budget de l'assainissement présente des recettes de fonctionnement à 121 269€ et des dépenses à 99 771€ soit un excédent de 21 498€. Sur l'investissement, les recettes sont de 234 904€ avec les résultats reportés et les dépenses de 70 987€, soit un excédent de 163 917€. Soit un excédent total de 185 415€.

Le budget de la Bastide présente des recettes de fonctionnement à 60 679€ et des dépenses à 31 559€ soit un excédent de 29 119€. Sur l'investissement, les recettes sont de 878 044€ avec les résultats reportés et les dépenses de 659 847€, soit un excédent de 218 197€. Soit un excédent total de 247 316€.

+ 218 197€



Les taux d'imposition communaux inchangés mais une hausse étatique

Plusieurs jaujacquois nous ont interrogés sur la « hausse » des impôts locaux.

Rappelons tout d'abord que le Gouvernement a mis en œuvre une disparition progressive de la taxe d'habitation payée par tous les contribuables, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Aujourd'hui, cela se traduit par une baisse très importante de cette taxe pour plus de 80% de la population.

Concernant la taxe foncière, la Commune a souhaité ne pas l'augmenter depuis plusieurs années.

En 2021, la loi a transféré le taux de taxe foncière bâti du département aux communes. En aucun cas, votre commune n'a pour autant augmenté sa fiscalité (l'ancienne part départementale rejoint simplement la colonne de la commune sur votre feuille d'impôt).

Vous avez pu néanmoins constater une hausse du montant payé. Vous pourrez vérifier dans votre avis de taxe foncière que cette augmentation est liée à l'évolution des « bases » (à savoir la valeur de votre logement mise à jour par l'Etat) et non à une augmentation du taux d'imposition décidé par vos élus municipaux.

Zoom sur les budgets primitifs 2022



Les budgets primitifs communaux ont été votés à l'unanimité lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril.



Grâce à des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et une recherche appuyée de subventions, il est prévu que le budget communal soit exécuté avec :

- Des taux d'imposition communaux sans augmentation ;
- Aucun recours à l'emprunt ;
- Une dette en diminution. La capacité de désendettement du budget communal est de 0,6 ans. La moyenne pour les communes de la même strate est de 6,1 ans.



Dans le détail, les budgets primitifs prévoient :

- Budget principal : section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 452 033€, section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 1 172 773€.
- Budget de l'assainissement : section de fonctionnement équilibrée à 159 568€, section d'investissement équilibrée à 422 925€.
- Budget de l'eau : section de fonctionnement équilibrée à 321 352€, section d'investissement équilibrée à 274 272€.
- Budget de la cantine : section de fonctionnement équilibrée à 109 250€, section d'investissement équilibrée à 8 715€.
- Budget de la Bastide : section de fonctionnement équilibrée à 191 411€, section d'investissement équilibrée à 505 382€.



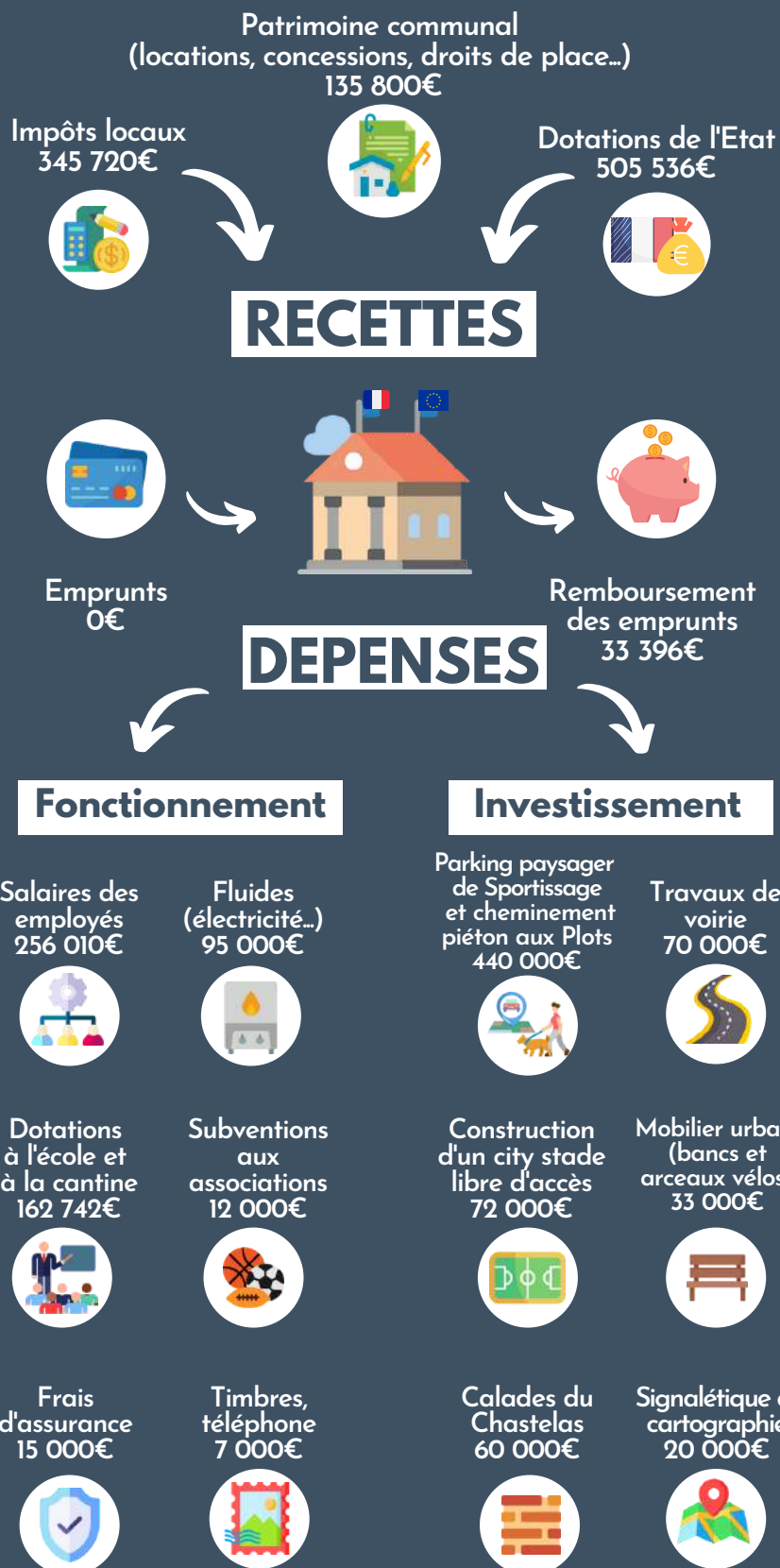
La Municipalité propose des investissements ambitieux, notamment :

- La poursuite de l'aménagement d'un parking paysager à Sportissage ;
- La création d'un cheminement piéton sur la route des Plots et l'enfouissement des réseaux secs ;
- La création d'un plateau multisports ;
- Le début de travaux d'aménagement du Quartier des Sausses (reprise des réseaux humides, acquisitions foncières, réfection de la chaussée, création d'un cheminement piéton et enfouissement des réseaux secs) ;
- La première tranche de la réfection des calades du Chastelas ;
- Des études de projets pour un réaménagement du belvédère de la Turbine et des accès à la plage ;
- Le changement de radiateurs pour de nombreux logements municipaux ;
- D'importants travaux de voirie ;
- L'achat de mobilier urbain (bancs, arceaux vélos) ;
- L'achat d'illuminations de fin d'année ;
- La mise en oeuvre de totems de signalétique ;
- L'achat de défibrillateurs.

Budget primitif

général 2021

Zoom sur quelques données



VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL



Marion HOUETZ

Maire de Jaujac

Responsable du Pôle Attractivité, Finances et ressources humaines, Engagement citoyen, Gestion du patrimoine communal

Vice-présidente de la Communauté de communes

Ardèche des Sources et Volcans à

l'Environnement, l'Agriculture, et à la Maison de santé



Guy BOUCHER

1er Adjoint

Responsable du Pôle Transitions, Aménagements, Gestion des équipes techniques et des travaux, Tourisme et démarche Village de caractère



Henriette TELLIER

2ème Adjointe

Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN

4ème Adjoint

Responsable du Pôle Aménagement du territoire, Urbanisme, Gestion de la régie eau et assainissement

Conseiller délégué de la

Communauté de communes

Ardèche des Sources et Volcans aux

Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON

3ème Adjointe

Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL

Conseiller municipal

Délégué à l'Agriculture et à

l'économie circulaire

Corresponsable pour

l'Environnement et la Gestion de

la Bastide



Patricia BERTHON

Conseillère déléguée

Responsable de la mission

Communication et

Evènementiel

Corresponsable pour

l'Economie, le Tourisme, les

Mobilités



Patrick ROUVIERE

Conseiller municipal

Délégué aux Associations

culturelles

Corresponsable pour les Travaux



Christine MOURARET

Conseillère municipale

Déléguée aux Mobilités et à

l'Inclusion numérique

Corresponsable pour

l'Evènementiel et la Gestion

des équipes techniques



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
 Délégué aux Sports, Associations sportives et au suivi du Comité des Fêtes
 Coresponsable pour l'Economie, le Tourisme, la Gestion de la Bastide et l'Événementiel



Marie ESNAULT
Conseillère municipale
 Déléguée aux Commissions extra-municipales, au budget participatif
 Coresponsable pour la Démocratie participative, le Tourisme, et l'Eau



Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
 Délégué à l'Environnement
 Coresponsable pour l'Agriculture, l'Economie circulaire et la Démocratie participative



Laurence CAUDRON
Conseillère municipale
 Déléguée à la Jeunesse
 Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



Denis DJERANIAN
Conseiller municipal
 Délégué à la Culture
 Coresponsable pour le Tourisme et l'Événementiel



Magali MUSSO-TARASCO
Conseillère municipale
 Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, aux relations avec la Maison de santé



Aurélien LEYNAUD a démissionné de son mandat de conseillère municipale et communautaire, au mois de novembre. Cela pour des raisons professionnelles et familiales.



COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2021

1) Attribution des marchés pour l'aménagement du parking et du parvis de Sportissage

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les marchés publics suivants : Aménagement du parking et du parvis de Sportissage.

Lot 1 : RÉSEAUX

Entreprise : SARL JAUFFRE Michel, 380 Rte de Juvinas 07450 Saint Pierre de Colombar
Montant du marché : 67 917,24€ HT avec PSE.

Lot 2 : AMÉNAGEMENT DE SURFACE ET ESPACES VERTS

Entreprise : SARL JAUFFRE Michel, 380 Rte de Juvinas 07450 Saint Pierre de Colombar
Montant du marché : 126 985,75€ HT avec PSE.

2) Demande de subvention pour le festival de musique « Aux sons du Lignon »

Madame le Maire rappelle que la Commune souhaite proposer un festival de musique « Aux sons du Lignon ». Le budget des dépenses est estimé à 32 388,88€. Les recettes proviendraient des produits des activités (billetterie...), de financeurs publics et privés.

Afin de mener à bien ce projet, le Conseil municipal sollicite des subventions des financeurs publics :

- Région pour 8 000€ ;
- Département pour 3 000€ ;
- Communauté de communes Ardèche des sources et volcans : 2 000€.

Le reste à charge pour la Commune serait de 13 000€, correspondant majoritairement à de la valorisation d'aides en nature (mise à disposition de salles, imputation de personnel...).

3) Répartition des subventions aux associations

Dans cette période difficile pour le tissu associatif, la Municipalité souhaite se mobiliser et rester présente pour accompagner les associations.

Le Conseil municipal propose donc de renforcer encore le soutien financier aux associations cette année. Tant pour les associations existantes, que les associations nouvellement créées. Ainsi, le montant des subventions aux associations sera en globalité de 14 696€ pour l'année 2021.

Sans bien entendu prendre en compte d'autres avantages en nature : locations de salles gratuites ou à tarif réduit, mise à disposition de personnel communal pour certains événements, prêt de matériel, entretien du stade de football...

Par ailleurs, Mme le Maire informe aussi le Conseil municipal que certaines associations n'ont pas souhaité recevoir de subvention.

Après discussion le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant en €
Amicale des sapeurs-pompiers	150
Asso TRIAL – Chaussée des Géants	150
Amicale Laïque (Noël)	800
Comité des Fêtes	400
ADAPEI	100
Déambull	200
Dojo jaujacquois	850
Fréquence 7	100
Histoire et patrimoine	200
Impromptu théâtre - Festi comédies	1 100
Jaujac Boules	200
Karaté Do Jaujacquois	500
Les Archers de Jaujac	200
Prévention routière Ardèche	100
Gym « Lou Chastel »	300
Le Rythme au corps	200
Les randonneurs Cévenols	200

A titre d'information, les subventions n'apparaissant pas dans la présente délibération :

	Montant en €
Amicale Laïque – Voyages scolaires (via le budget de la Caisse des Ecoles)	1 326
Bazalt (interventions du camping art à l'école (via le budget de la Caisse des Ecoles)	1500
Déambull (via le budget de la Caisse des Ecoles)	3 420
Musique et Handicap (délibération dédiée)	500
Aide aux sportifs (délibération dédiée)	200

4) Subvention au Comité des fêtes pour l'organisation du 1er festival de la purée

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des fêtes souhaite organiser la première édition du festival de la purée en janvier 2022 et qu'il sollicite une subvention.

Le Conseil municipal décide d'attribuer au Comité des fêtes une subvention d'un montant de 500€.

5) Subvention pour l'organisation du 1er salon du livre jeunesse

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le 1er Salon du livre jeunesse pourrait se tenir à Jaujac en mai 2022 et que les organisateurs sollicitent une aide matérielle et une subvention de la Commune.

Le Conseil municipal :

- Soutien le projet ;
- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3 000€ (correspondant majoritairement à de la valorisation d'aides en nature (mise à disposition de salles, imputation de personnel...)).

6) Tarif de la redevance abonnement et du prix du m3 pour l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal, décide de ne pas augmenter les tarifs actuels soit :

Abonnement	EAU	ASSAINISSEMENT
Compteur 3 m3	92.00 € H.T.	75.00 € H.T.
Compteur 5 m3	132.00 € H.T.	104.00 € H.T.
Compteur 10 m3	183.00 € H.T.	149.00 € H.T.
Consommation		
Le M3	1.45 € H.T.	1.05 € H.T.

7) Abandon de la prise d'eau sur le ruisseau de Péreyres

Madame le Maire rappelle que :

- L'arrêté préfectoral de 2007 a autorisé la commune à déplacer la prise d'eau qui se trouvait sur le ruisseau de Péreyres. La prise d'eau a donc été construite sur la parcelle D 1 N°82.
- Le débit naturel d'étiage est inférieur au débit réservé en période estivale.
- Le nombre d'abonnés desservis par le réseau de Péreyres a été réduit suite aux travaux de modifications du réseau de distribution d'eau potable en 2012.
- Les travaux de basculement de 49 branchements du réseau de Péreyres sur le réseau du Peschier en 2021 sont terminés.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal d'abandonner cette prise d'eau sur le ruisseau de Péreyres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'abandonner la prise d'eau sur le ruisseau de Péreyres.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mme LEYNAUD Aurélie, de son poste de conseillère municipale et par conséquent de son poste de conseillère communautaire. Cela suite à des considérations familiales et professionnelles.

Elle est remplacée à son poste de conseillère municipale par Mme MUSSO-TARASCO Magali et à son poste de conseillère communautaire par Mme BERTHON Patricia.

1) Aménagement d'un cheminement piéton sur la RD5 et la rue Pierre Dubois Maurin- contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire présente le projet d'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 5 et la rue Pierre Dubois Maurin.

Au regard des moyens humains et techniques dont la Commune dispose pour mener à bien l'opération, elle a considéré opportun de faire appel à un maître d'ouvrage pour les études préliminaires et l'avant-projet. Le S.D.E.A a été sollicité en ce sens pour assurer cette mission dans les conditions définies par un contrat d'assistance. En réponse, le SDEA pour une telle intervention a proposé une rémunération de 6 999,64€ HT.

Le Conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Commune de Jaujac et le SDEA pour « l'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 5 et la Rue Pierre Dubois » en vue de fixer les obligations respectives des 2 parties, tel qu'il lui a été présenté.

2) Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Madame le Maire rappelle le projet d'enfouissement des réseaux sur la RD 5 qui prévoit la dissimulation des réseaux de distribution d'électricité et des travaux d'éclairage public et génie civil des réseaux de télécommunications. Ces travaux concernent 2 maîtres d'ouvrages :

- Le SDE 07 pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité ;
- La Commune pour les travaux d'éclairage public et de génie civil des réseaux de télécommunication.

Le Maire propose, afin de faciliter la coordination du chantier, de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07.

3) Montant des indemnités de fonction des élus

Suite à la démission de Madame LEYNAUD Aurélie de son poste de conseillère municipale, le Conseil municipal, décide :

A compter du 1er décembre 2021 pour les adjoints et pour les conseillers délégués, le montant des indemnités de fonction des adjoints et conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L 2123-20 et suivants, fixé aux taux suivants :

- Maire : 43,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal)
- 1er adjoint : 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2ème adjoint : 16,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal)
- 3ème adjoint : 8,046 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal)
- 4ème adjoint : 16,83 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (volonté de bénéficier d'une indemnité inférieure au taux maximal)
- Conseillers municipaux avec délégation, l'enveloppe globale autorisée n'étant pas atteinte
 - 1er conseiller municipal délégué : 5,148 %
 - 2ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 3ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 4ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 5ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 6ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 7ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 8ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 9ème conseiller municipal délégué : 2,25 %
 - 10ème conseiller municipal délégué : 2,25 %

4) Décision modificative N° 2 - Budget 15402

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les recettes d'assainissement (abonnements, consommations) encaissées sur le budget de l'eau sont supérieures aux prévisions.

Le Conseil municipal approuve la décision modificative suivante :

Recettes de fonctionnement	
Article 70611	+ 590.00 Euros
Dépenses de fonctionnement	
Article 618	+ 590.00 Euros

5) Décision modificative N° 2 - Budget 15406

Madame le Maire informe qu'afin de régulariser les amortissements des subventions et des avances, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Article 023 :	+ 10 851.00 euros	Article 777/042 :	+ 10 851.00 euros
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Article 13911/040 :	+ 6 473.00 euros	Article 021 :	+ 10 851.00 Euros
Article 13912/040 :	+ 3 878.00 euros		
Article 13913/040 :	+ 500.00 euros		
Article 2313/041 :	+290 000.00 euros	Article 238/041 :	+ 290 000.00 euros

Le Conseil municipal approuve la décision modificative proposé par Madame le Maire.

6) Décision Modificative N°2 - Budget cantine scolaire

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la mise en place du portail famille (réservation et paiement cantine), des frais d'initialisation vont être facturés au budget de la cantine. Afin de prendre en compte cette dépense et de pouvoir procéder au règlement Madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	
Article 611	+ 738€
Article 6156	- 50€
Recettes de fonctionnement	
Article 74748	+ 688€

Le Conseil municipal approuve la décision modificative proposer par Mme le Maire.

7) Décision modificative N° 2 - Budget général 15400

Madame le Maire informe que suite au remplacement d'agents en arrêt de travail, les crédits inscrits au BP 2021 à l'article 6413 sont insuffisants. Elle précise que les remboursements des indemnités journalières permettent de compenser cette insuffisance de crédits. Elle propose donc la décision modificative suivante :

DEPENSES	RECETTES
Article 6413 : + 2 300€	Article 6419 : + 2 300€

8) Demande au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles (Etat)

Madame le Maire rappelle les intempéries qui ont touché la commune le 3 octobre dernier.

Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé aux services préfectoraux le 5 octobre 2021. Le fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles permet de couvrir les frais de travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, il convient de prévoir la réfection de plusieurs voiries communales, murs de soutènement dégradés du fait de ces intempéries. Les dégâts sont estimés à 59 277,65€ HT.

Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subventions au Fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2022

1) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Le Conseil municipal fixe à 100% le taux de promotion pour tous les grades d'avancement dans la collectivité.

2) Organisation du temps de travail pour les agents travaillant sur le Centre d'hébergement touristique de la Bastide

Le Conseil municipal décide :

- Fixation de la durée de travail : Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35 heures pour les agents à temps complet.
- Détermination du cycle de travail : Dans le respect du cadre légal et réglementaire, l'organisation du cycle de travail au sein du service du centre d'accueil de groupe de La Bastide est fixée de manière annualisée.
- Périodes hautes : d'avril à novembre.
- Périodes basses : autres périodes pendant lesquelles les agents pourront être amenés à réaliser diverses tâches (remise en état des locaux, des extérieurs...) ou à des périodes d'inactivité pendant lesquelles les agents doivent poser leurs droits à congés annuels ou leurs temps de récupération.

3) Création de 2 emplois permanents à temps non complet ouverts aux fonctionnaires et le cas échéant aux agents contractuels

Le Maire propose à l'assemblée la création à compter du 15 mars 2022 de deux emplois permanents d'agent d'accueil/restauration, d'entretien et de maintenance dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures annualisée.

Les agents affectés à cet emploi seront chargés des fonctions suivantes : accueil des groupes, nettoyage des locaux, traitement du linge de lit, préparation petits déjeuners, réception des repas, mise en place de la salle de restauration, plonge, divers travaux de maintenance, entretien des extérieurs...

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Madame le Maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le Conseil municipal adopte la proposition du Maire.

4) Indemnités de déplacement

A la demande de la Trésorerie, une nouvelle délibération doit être prise sur les indemnités de déplacement.

Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire relative à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des agents de la collectivité, des élus et des bénévoles de la bibliothèque municipale dans le cadre d'une mission hors de sa résidence administrative. Il s'agit d'une reconduction identique à l'existant.

5-1) Budget général : autorisation de mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente

Le Code général des collectivités territoriales dispose que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut sur décision du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des dépenses investissements budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2021 à 958 702€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16). Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

a. Chapitre 20 :
Article 205 : 250€

b. Chapitre 21 :
Article 21534 : 20 000€
Article 2158 : 1 500€
Article 2188 : 9 000€

c. Chapitre 23 :
Article 2313 : 4 900€
Article 2315 : 20 000€
Article 238 : 7 500€

5-2) Budget eau : mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente

Le montant des dépenses investissements budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2021 à 159 941.34 € (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16).

Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 21 :
Article 218 : 5 000€

5-3) Budget La Bastide : autorisation mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente

Le montant des dépenses investissements budgété au budget primitif et décisions modificatives s'établit en 2021 à 10 000€ (opérations réelles sauf reports et hors chapitre 16). Le Conseil municipal donne l'autorisation au maire de faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre 21 :
Article 2188 : 2 500€

6) Demandes de subventions pour l'aménagement de l'espace Sportissage

Le projet consiste à :

- Aménager les espaces extérieurs autour du Sportissage (surface de 2372m²) :
 - Aménager le parvis du Sportissage : créer des places de stationnement matérialisées (4), un parking vélo, mettre à disposition du petit mobilier bois, et développer les espaces verts.
 - Créer un parking paysager / parking jardin (32 places), un parking vélo équipé, proposer un espace jardin/point d'information et d'observation comprenant du mobilier bois, habiller le transformateur, mettre en place une stratégie de plantation paysagère accompagnant la gestion intégrée des eaux pluviales et la dissimulation des automobiles.
- Traiter la venelle piétonne pour matérialiser une voie en revêtement perméable.
- Et en parallèle du présent projet, mais qui n'est pas sujet à cette demande de subvention :
 - La poursuite du cheminement piéton depuis la limite communale de Fabras jusqu'à la Place Saint Bonnet, sur une distance de près de 700m, qui longe notamment l'Espace Sportissage.
 - L'enfouissement des réseaux secs sur la RD5 et le Chemin des Dames. Travaux estimés à 560 000€ dont 153 000€ à la charge de la Commune.

Le coût des travaux d'aménagement est estimé à 316 666€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 94 999€ HT soit 30%
- Demande de financement Département : 94 999€ HT soit 30%
- Demande de financement Région : 63 333€ HT soit 20%
- Autofinancement Commune : 63 333€ HT soit 20%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions.

7) Délibération concernant une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un plateau multisport

La Commune projette de réaménager le court de tennis en véritable plateau multisport, afin de proposer aux jeunes de la commune, aux écoliers, ainsi qu'aux familles, un véritable espace intergénérationnel, pédagogique, ludique et sportif. Afin que cet espace soit convivial et familial l'espace sera aussi en accès libre, imaginé comme un lieu de rencontres, d'échange et de partage autour des valeurs positives véhiculées par le sport.

Le coût des travaux est estimé à 68 240€ HT, dans le détail :

- 25 044€ HT pour la reprise de la dalle béton du court de tennis ;
- 43 196€ HT pour la création du plateau multisports.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention à l'agence Nationale du sport : 34 120€ soit 50 % ;
- Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes obtenue : 15 000€ HT soit 21,98 % ;
- Autofinancement Commune : 19 120€ HT soit 28,01%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet ;
- Sollicite une subvention de 50%.

8) Délibération concernant le tarif d'occupation du plateau multisport

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'instaurer la gratuité pour les utilisateurs du plateau multisport.

9) Demande de subvention au PNR des Monts d'Ardèche pour le projet d'aménagement des calades de la Turbine et de l'accès au Pont romain

Le projet consistera à mener une réfection des calades de la Turbine, de l'accès direct à la plage jusqu'à la rampe d'accès au pont romain, selon les techniques traditionnelles de construction en pierres sèches. La calade actuelle est en effet très endommagée. Elle ne permet pas une accessibilité optimale aux familles, et personnes à mobilité réduite.

Plus précisément, les travaux visent à :

- Aménager la rampe d'accès du pont romain (création d'un escalier de 7 marches pour un accès sécurisé avec nez de marche en pierre scellées et giron en calade) ;
- Reprendre plusieurs parties de la calade actuelle en galets sur lit de sable et chaux à sec avec jointement final en chaux et sable ;

- Créer des murs en pierre sèche pour rattraper la pente correcte du chemin et pour soutenir la nouvelle calade ;
- Créer un cheminement caladé neuf pour accéder à la fois au pont romain et à la plage de la Turbine (1,2m de large sur 32 ml).

Le coût du projet est estimé à 55 959€ HT, dont 45 135€ HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention :

ORIGINE DES DÉPENSES	MONTANT
Pierres-sèches - Aménagement de l'accès au pont romain	10 560€ HT
Pierres-sèches - Reprise des calades en galets	18 300€ HT
Pierres-sèches - Mur en pierre sèche	1 470€ HT
Pierres-sèches - Création d'un cheminement en calade	14 805€ HT
Non-éligible : Pas d'âne et escaliers + reprise (terrassment d'un chemin en terre), sur la base d'un estimatif de l'Atelier L (paysagistes)	10 824€ HT
TOTAL	55 959€ HT
TOTAL ELIGIBLE A CETTE DEMANDE DE SUBVENTION	45 135€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le projet d'aménagement des calades et des accès à la Turbine ;
- Sollicite une aide « Coup de Pouce Pierres sèches » du montant le plus élevé possible, soit 20 000€.

10) Convention d'accueil pour la classe d'ULIS avec la Commune d'Aubenas

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'un enfant domicilié à Jaujac est inscrit à l'école de Baza en classe d'ULIS 1. La commune d'Aubenas propose donc à la commune de signer une convention d'accueil d'enfant en classe d'ULIS 1. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'accueil des enfants en classe d'ULIS 1 à l'école de Baza élémentaire ;
- Précise que le montant des frais soit 1027,96€ sera inscrit au budget primitif.

Tous les points ont été votés à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2022

1) Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour le projet de création d'un cheminement piéton et de sécurisation de la RD5

Le Conseil municipal souhaite poursuivre son programme d'aménagement, afin de faciliter les flux piétonniers jusqu'à la Place du Champ de Mars, et offrir une meilleure lisibilité des espaces publics.

Il est projeté de créer un cheminement piéton le long de la route départementale 5 et de la rue Dubois Maurin, entrée Nord du village, et desservant le cœur du centre-bourg. L'aménagement proposera :

- La poursuite du cheminement actuel de la Commune de Fabras ;
- Une multiplication de places de stationnement, et d'espaces verts.

Il s'agira à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique, et de promouvoir les mobilités douces.

Le coût des travaux est estimé à : 220 500€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR (Etat) : 66 150€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 66 150€ HT soit 30% ;
- Demande de financement Région : 44 100€ HT soit 20% ;
- Autofinancement Commune : 44 100€ HT soit 20%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2) Demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, pour le projet de valorisation du site touristique de la Turbine et de ses coulées basaltiques

Le Conseil municipal souhaite réaménager le site de baignade de la Turbine. Il s'agit d'un lieu particulièrement intéressant :

- Magnifique point de baignade très fréquenté en période estivale ;
- Coulées basaltiques considérées comme les plus belles d'Europe et inscrites à l'UNESCO ;
- Belvédère de vue sur les coulées basaltiques et ses magnifiques prismes à sections orthogonales ;
- Emblématique "Pont romain" et sa calade, qui relie le site de la baignade à des sentiers de randonnée (sentier classé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Présence en amont du site d'une ruine bâtie qui constitue un belvédère informel sur le pont du Chastelas et le quartier du Chastelas.
- Présence d'une turbine hydroélectrique encore en cours d'activité.

Aujourd'hui, le site présente plusieurs faiblesses : stationnement anarchique, difficultés d'accès à la plage, calades endommagées, conteneurs OM et réseaux secs inesthétiques, signalétique inadaptée, absence de WC.

Le projet d'aménagement de la Turbine a pour objectif de répondre à plusieurs objectifs :

- Ré-organiser le stationnement ;
- Agrandir légèrement et conforter le belvédère en le mettant au niveau du sol ;

- Créer un véritable espace piéton (avec des usages de loisirs : tables, bancs arceaux pour stationnement vélo) ;
- Créer un point WC avec la mise en place de toilettes sèches ;
- Améliorer l'accès à la Plage (calades, pas d'âne) ;
- Améliorer la signalétique (patrimoine géologique, faune/flore, industriel, déplacements) ;
- Proposer un nouveau sentier de randonnée.

Le coût des travaux est estimé à 363 262 € HT éligibles dans le cadre de cette demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 108 978,60€ HT soit 30% ;
- Demande de subvention Département : 108 978,60 € HT soit 30% ;
- Demande de subvention Région : 72 652,40€ HT soit 20% ;
- Autofinancement commune : 72 652,40€ HT soit 20%.

Le Conseil municipal :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

3) Demande de subvention auprès de l'Etat, du Département, et de l'Agence de l'eau pour les travaux de sécurisation sur le réseau d'eau potable

Afin de sécuriser encore davantage son alimentation en eau potable, la Commune prévoit de mener 3 projets :

- Remplacer le réseau existant au quartier des Sausses (phase 2, entre le Chemin des Chênes et la RD 323). Il s'agit d'un linéaire de 750 mètres datant de 1981.
 - Descriptif des travaux : renouvellement d'un réseau en fonte (diamètre 125mm, sur 750 ml) avec reprise de branchements
 - Le coût des travaux : 116 935€ HT et 17 540,25€ HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 134 475,25€ HT.
- Afin de sécuriser son alimentation en eau potable sur l'UDI du Peschier, la Commune de Jaujac projette d'utiliser la ressource de Laulagnet (ressource appartenant à la Commune de Prades). Une convention a été signée entre les deux parties. La ressource de Laulagnet délivre environ 129 m³/j en période d'étiage. Un prélèvement de 30 à 50 m³/j par pompage en interconnexion sur l'UDI du Peschier serait donc possible et serait largement compensé par un prélèvement dans le puits du Salyndre pour la Commune de Prades.
 - Descriptif des travaux : création d'un bassin tampon et d'un local de surpression avec télégestion, création d'un réseau en surpression jusqu'au réservoir du Peschier (1 300ml), renouvellement de réseau
 - Le coût des travaux est estimé à 252 860€ HT, et 37 929€ HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 290 789€ HT.

- De mettre en place des compteurs de prélèvement sur les captages, l'ensemble des ouvrages de captage devant être équipés de compteurs afin de connaître le volume prélevé dans le milieu naturel. Ils permettront de connaître également de rendement du réseau d'adduction.
 - Descriptif des travaux : réalisation de regard compteur à proximité de l'ouvrage de captage avec fourniture et mise en place de compteurs à ultrasons.
 - Le coût des travaux est estimé à 22 000€ HT et 3 300€ HT d'honoraires, divers et imprévus, soit 25 500€ HT.

Le coût total des travaux est donc estimé à 450 564,25€ HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 135 169,27€ HT ;
- Demande de subvention Département de l'Ardèche : 90 112,85€ HT ;
- Demande de subvention Agence de l'Eau : 135 169,27€ HT ;
- Autofinancement Commune : 90 112,85€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet ;
- Sollicite les subventions indiquées ;
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

4) Réclamation consommation d'eau anormale

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une réclamation concernant une consommation d'eau anormale a été adressée à la mairie. Lors du relevé annuel du compteur d'eau, une consommation d'eau anormale a été constatée chez l'abonné A 00570. Il s'agit d'une résidence principale dont la consommation moyenne annuelle est de 30 m³. L'abonné a fourni une facture pour la réparation d'une fuite sur la canalisation principale juste après le compteur d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une réduction de 58 m³ à l'abonné A00570.

5) Gîtes Castrevieille / tarifs location linge de toilette - ménage fin de séjour

Le Conseil municipal décide de proposer les services de location de draps et de linge de toilette, option ménage en fin de séjour et d'appliquer les tarifs suivants :

Prestation	Tarif
Forfait linge de toilette (1 drap de bain +1 serviette)	6€/personne/séjour
Forfait draps 1 place	6€ la parure
Forfait draps 2 places	10€ la parure
Option ménage	60€ pour le gîte « Le Volcan » 80€ pour le gîte « Le Lignon »

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

1) Approbation des comptes de gestion 2021 : budget général, de l'eau, de l'assainissement, de la cantine, de la Bastide

Les comptes du trésorier sont en parfaite adéquation avec les réalisations des dépenses et recettes constatées chez l'ordonnateur sur le même exercice, dans les différents budgets.

2) Vote des comptes administratifs 2021

BUDGET GENERAL

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 1 010 364,70€
 - o Recettes : 1 368 464,18€
 - o Excédent : 358 099,48€
- Investissement
 - o Dépenses : 673 022,56€
 - o Recettes : 671 725,79€
 - o Déficit : 1 296,77€
- Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :
 - RAR Dépenses : 461 252€
 - RAR Recettes : 258 441€
 - Résultat RAR : - 202 811€

Le résultat 2021 est donc de - 204 107,77€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 74 311,04€. Le déficit d'investissement de clôture est de 129 796,73€. Le résultat de fonctionnement soit 358 099,48€ est affecté au compte 1068 du budget primitif 2022.

BUDGET DE L'EAU

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 260 905,52€
 - o Recettes : 322 850,22€
 - o Excédent : 61 944,70€
- Investissement :
 - o Dépenses : 216 815,18€
 - o Recettes : 127 292,33€
 - o Déficit : 89 522,85€
- Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :
 - RAR Dépenses : 10 000€
 - RAR Recettes : 103 688€
 - Résultat RAR : 93 688€

Le résultat 2021 est donc de - 89 522,85€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 104 706,95€. L'excédent total d'investissement de clôture est de 108 872,10€. Le résultat de fonctionnement soit 61 944,70€ est affecté au compte 1068 du budget primitif 2022.

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement
 - o Dépenses : 99 771,10€
 - o Recettes : 121 269,51€
 - o Excédent : 21 498,41€
- Investissement
 - o Dépenses : 70 987,39€
 - o Recettes : 74 759,99€
 - o Excédent : 3 772,60€
- Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :
 - RAR Dépenses : 50 000€
 - RAR Recettes : 50 890€
 - Résultat RAR : 890€

Le résultat 2021 est donc de + 3 772,60€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 160 144,81€. L'excédent total d'investissement de clôture est de 164 807,41€. Le résultat de fonctionnement soit 21 498,41€ est affecté au compte 002 du budget primitif 2022.

BUDGET CANTINE

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 100 457,27€
 - o Recettes : 102 684,40€
- Investissement :
 - o Dépenses : 11 711,99€
 - o Recettes : 0€
 - o Déficit : 11 711,99€
- Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :
 - RAR Dépenses : 0€
 - RAR Recettes : 8 715€
 - Résultat RAR : 8 715€

Le résultat de clôture 2021 est donc de 2 227,13€, comme le déficit de fonctionnement antérieur est de 1 710,09€. L'excédent de fonctionnement de clôture est de : 517,04€. Le résultat 2021 est donc de - 11 711,09€ comme l'excédent d'investissement antérieur est de 9 522,75€. L'excédent total d'investissement de clôture est de 6 526,66€. La somme de 517,04€ est affectée au compte 002, excédent de fonctionnement reporté du budget primitif 2022.

BUDGET LA BASTIDE

- Fonctionnement :
 - o Dépenses : 31 559,55€
 - o Recettes : 60 284,85€
 - o Excédent : 29 119,77€
- Investissement :
 - o Dépenses : 659 847,10€
 - o Recettes : 694 220,50€
 - o Excédent : 183 823,90€
- Sachant que les restes à réaliser sont arrêtés ainsi :
 - RAR Dépenses : 190 121,30€
 - RAR Recettes : 0€
 - Résultat RAR : 190 121,30€

Le résultat 2021 est donc de 34 373,40€, comme l'excédent d'investissement antérieur est de 183 823,90€. L'excédent d'investissement de clôture est de 28 076€. Le résultat de fonctionnement soit 29 119,77€ est affecté au compte 002 du budget primitif 2022.

3) Vote des taux

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2022 les taux des impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.53% (taux communal = 13,75% et taux départemental = 18,78%) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.01%.

4) Constitution d'une provision pour dépréciation des créances douteuses et fixation d'un seuil / Budget général - Budget de l'Eau

Le Conseil municipal :

- Fixe à 200€ le seuil en dessous duquel la provision ne sera pas comptablement constatée au vu du faible enjeu financier ;
- Approuve la constitution d'une provision pour risques et charges relatives à la dépréciation des actifs circulant à hauteur de 1 072,09€ pour le budget général et 1 545,96€ pour 2022.

5) Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Considérant que les subventions d'équipement versées figurent désormais dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties, le Conseil municipal décide de fixer à :

- Cinq ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études ;
- Trente ans la durée d'amortissement des subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations.

6) Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes

Considérant que les budgets annexes n'ont pas leurs propres personnels et qu'en conséquence ce sont les agents du budget général qui sont utilisés, il convient donc que les budgets annexes remboursent les charges de personnel au budget général. Le Conseil municipal décide de l'affectation suivante pour l'année 2022 :

Budget Ecoles	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	45 %
	MALOSSANNE Roselyne	67 %
ATSEM	BEAUVAIS Christelle	100 %
	VALETTE Marion	100 %
Adjoint technique	PIQ Guillaume	10 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	5 %
Agent de surveillance	CHAREYRE Sylvie	72 %
Agent de surveillance	Remplacement / renfort école	100 %
Budget Cantine	AGENT	TAUX
Adjoint technique	AIZAC Véronique	55 %
	MALOSSANNE Roselyne	33 %
	BATAILLE Pascaline	78 %
	CHAREYRE Sylvie	28 %
	TRENTIN Jonathan	100 %
Adjoint administratif	GANDON Lisa	15 %

Budget Eau	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	25 %
	LEYNAUD Justin	25 %
	VIDAL Cédric	75 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	10 %
	SCHENCK Mathieu	20 %
	Renfort	25 %
Budget Assainissement	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoints techniques	GANDON Lisa	50 %
	LEYNAUD Justin	75 %
	VIDAL Cédric	25 %
	VAUCLARE Bernard	20 %
	AIZAC Thierry	20 %
	SCHENCK Mathieu	25 %
	Renfort	50 %
Budget la Bastide	AGENT	TAUX
Agent administratif Adjoint technique	GANDON Lisa	5 %
		100 %

7) Bordereau de prix pour les travaux de maçonnerie dans le cadre de l'aménagement d'un cheminement piéton au quartier des Sausses

Ce projet va impliquer la construction de mur en bordure de terrain. Certains murs seront à la charge des propriétaires mais réalisés par les agents communaux.

La facturation doit s'effectuer sur la base d'un bordereau de prix.

Le Conseil municipal fixe le bordereau de prix pour les travaux de maçonnerie, précise que ces prix sont indexés selon le coût de la construction (indice 4e trimestre 2021 soit 1886), décide que le bordereau de prix pour les travaux maçonnerie sera applicable pour les travaux qui seront réalisés à compter du 1er avril 2022.

8) Participation pour Voie et Réseaux (PVR) Les Plots : actualisation du prix du m²

Madame le Maire expose au Conseil municipal que cette participation n'a pas été actualisée depuis 2009, et propose d'appliquer l'augmentation en prenant la valeur de référence de l'indice connu à ce jour, soit 1886, valeur de l'indice du 3e trimestre 2021.

La participation à la PVR des Plots passerait donc à 26,16€ par m² de terrain constructible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition de Madame le Maire ;
- Fixe le montant de la participation pour la PVR due par mètre carré de terrain constructible à 26,16€, valeur de référence de l'indice du 3e trimestre 2021 soit 1886. Ce tarif s'applique à compter du 1er avril 2022.
- Autorise Madame le Maire à signer les conventions de versement de la PVR préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol.

9) Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage

Le Maire propose, afin de faciliter la coordination du chantier de la RD5, de désigner le SDE07 comme maître d'ouvrage unique. Il convient donc de signer une convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention, d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07, qui précise les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage.

10) Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'association Les Restaurants du Cœur

Le Conseil municipal décide de mettre à disposition de l'Association Les Restaurants du Cœur, à titre gracieux, une salle du bâtiment de la Chavade, un jour par semaine, les semaines paires.

11) Subvention à l'association Musique & Handicap pour l'organisation d'une manifestation à Jaujac

Madame le Maire informe le Conseil municipal que l'Association « Musique et Handicap » sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention.

La 8ème édition de ce projet artistique et culturel rassemble cinq établissements médico sociaux du Département. Cette année, ce projet réunit cinq artistes ardéchois et deux étapes de création sont prévues sur la commune de Jaujac (le 18/06 à la Maison du Parc) et le 16/10 (au sein du village de Jaujac).

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 700€.

12) Subvention à l'Association JAUJAC-BOULES

L'Association JAUJAC-Boules, souhaite intervenir à l'école afin de faire découvrir la pratique de la boule lyonnaise aux élèves de CM1 et CM2.

L'Association souhaite acquérir le matériel nécessaire à cette activité et sollicite une aide de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 820€ à l'Association JAUJAC-BOULES.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

1) Vote budget primitif 2022

BUDGET GENERAL

Le budget primitif 2022 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Dépenses : 1 452 033€
 - Recettes : 1 452 033€

- En investissement
 - Dépenses : 1 172 773,75€
 - Recettes : 1 172 773,75€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2021, sont repris au budget primitif :

- Dépenses : 461 252€
- Recettes : 258 441€ ainsi que l'excédent d'investissement pour 73 014,27€

BUDGET DE L'EAU

Le budget primitif 2022 du service de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Dépenses : 321 352€
 - Recettes : 321 352€
- En investissement :
 - Dépenses : 274 272,80€
 - Recettes : 274 272,80€

Les restes à réaliser en investissement présentés lors du vote du compte administratif 2021, sont repris au budget primitif :

- Dépenses : 10 000€
- Recettes : 103 688€ ainsi que l'excédent d'investissement pour 15 184,10€

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2022 du service de l'assainissement s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Dépenses : 159 568€
 - Recettes : 159 568€
- En investissement :
 - Dépenses : 472 925,41€
 - Recettes : 472 925,41€

Les restes à réaliser 2021 soit 50 000€ en dépenses et 50 890€ en recettes ainsi que l'excédent d'investissement pour 163 917,41€ sont repris au budget primitif.

BUDGET DE LA CANTINE

Le budget primitif 2022 du budget de la cantine scolaire s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Dépenses : 109 250€
 - Recettes : 109 250€
- En investissement :
 - Dépenses : 8 715€ le déficit d'investissement 2021, pour 2189,24 € est repris au budget primitif
 - Recettes : 8 715€ dont 8715€ de restes à réaliser 2021.

BUDGET DE LA BASTIDE

Le budget primitif 2022 du budget La Bastide s'équilibre de la façon suivante :

- En fonctionnement :
 - Dépenses : 191 411,77€
 - Recettes : 191 411,77€
 - L'excédent de fonctionnement 2021, pour 29 119,77 € est repris au budget primitif
- En investissement
 - Dépenses : 505 382,07€ dont 190 121,30€ de RAR 2021
 - Recettes : 505 382,07€, l'excédent d'investissement 2021 pour 218 197,30 est repris au budget primitif.

2) Demande de subvention à la DRAC pour la restauration de l'Atlas cadastral communal

La Commune de Jaujac projette de restaurer quelques pièces de ses archives communales, et en premier lieu, son Atlas cadastral datant de 1839.

L'Atlas cadastral de Jaujac comprend un ensemble de 50 plans manuscrits réalisés sur des feuilles en papier vélin dont les dimensions sont d'environ 63X90cm.

Malgré le bon état de la structure reliée, l'Atlas présente un état de conservation très préoccupant. Il convient donc de le restaurer. Le coût des travaux est estimé à 6 250€ HT.

Le Maire précise que le projet peut être éligible à une aide à la conservation préventive des documents d'archives du Ministère de la Culture (Service Interministériel des Archives de France : SIAF).

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération s'établit comme suit :

- Demande de subvention au Ministère de la Culture : 5 000 € soit 80 % ;
- Autofinancement Commune : 1 250€ HT soit 20%.

3) Convention tripartite pour la construction de logements et d'une micro-crèche

Madame le Maire rappelle :

- La délibération en date du 15 mars 2021 approuvant le projet de création de logements locatifs « Résidence LADENNE » avec Ardèche Habitat et le mise à disposition de terrain par bail emphytéotique ;
- La délibération en date du 7 octobre 2021 approuvant la mise à disposition d'un terrain communal au profit de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour la réalisation d'une micro-crèche.

Suite aux rencontres entre Ardèche Habitat, la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans et la Commune de Jaujac, Ardèche Habitat et la Communauté de communes envisagent la réalisation d'un projet imbriqué prévoyant l'implantation de la micro-crèche en rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements.

Le projet de la Communauté de communes et le projet d'Ardèche Habitat seront menés conjointement.

Pour la poursuite de l'opération, la Communauté de communes et Ardèche Habitat ont souhaité recourir aux modalités organisées par les articles L 2123-6 et suivants du Code de la commande publique relatifs à la création d'un groupement de commandes en vue de la passation de marchés, portant sur la construction d'une micro-crèche et de 8 à 10 logements sociaux et des garages individuels boxés, et afin de coordonner et de regrouper les achats définis ci-après.

Afin de préciser les conditions d'organisation de ce groupement de commandes, de fixer le terme et de permettre la ratification de la promesse de cession foncière à l'euro symbolique par la Commune à Ardèche Habitat et à la Communauté de communes qui acquerront ensemble le terrain en indivision, il convient d'établir une convention tripartite de groupement de commandes et promesse de cession foncière.

Le Conseil municipal :

- Accepte que le programme de construction de 8 à 10 logements et d'une micro-crèche soit réalisé par Ardèche Habitat et la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans, sur une partie du terrain cadastré AP 838 ;
- Accepte la vente à l'euro symbolique à Ardèche Habitat et à la Communauté de communes Ardèche des sources et volcans ;
- Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la cession du terrain ;
- Autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite entre Ardèche Habitat - Communauté de communes Ardèche des sources et volcans - Commune de Jaujac.

4) Demande de réduction / facture d'eau

Lors du relevé annuel du compteur d'eau, une consommation d'eau de 77m³ a été constatée chez l'abonné A 00743 Il s'agit d'une résidence principale dont la consommation moyenne annuelle est de 65 m³.

Le Maire rappelle que la loi n° 2011 525 du 17 mai 2011 article 2 prévoit «qu'une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommée, depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen, par l'abonnée pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes...».

Le Conseil municipal décide de ne pas accorder de réduction à l'abonné A 00743, le volume d'eau consommé n'excédant pas le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonnée pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes.

5) Subvention du budget général au budget La Bastide

Le Maire rappelle :

- Que par délibération en date du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé la création d'un budget annexe (SPIC - service public industriel et commercial) dénommé « LA BASTIDE » ;
- Que les articles L 2224.1 et L 3241.4 du CGCT prévoient que les budgets des SPIC communaux doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et ils doivent être financés par les ressources liées à l'exploitation de l'activité ;
- Que les annuités d'emprunts d'un montant de 81 045€ doivent être réglées ;
- Que les frais de fonctionnement fixes pour l'année 2022 s'élèvent 28 700€ ;
- Qu'il reste encore 100 000€ de travaux à régler au SDEA ;
- Que le Centre de La Bastide a été peu loué en 2021 en raison de la crise sanitaire et que les réservations actuelles du Centre de La Bastide ne permettent pas de financer la totalité des dettes obligatoires.

Au vu de ces éléments et afin de ne pas contracter un nouvel emprunt qui augmenterait de façon excessive les tarifs de location du centre d'accueil de la Bastide, le Maire propose donc que le budget principal verse une subvention exceptionnelle d'équipement de 100 000€ comme le prévoit l'alinéa 2 de l'article L 2224-2 du CGCT.

6) Demande d'aide financière pour une sortie scolaire

Madame le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de l'école sollicitant une aide pour un voyage scolaire à Montselgues pour les élèves CM1 et CM2 soit 31 enfants.

Une aide de 45 euros par enfant est demandée.

Le Conseil municipal décide d'allouer la somme de 45€ pour les enfants domiciliés à Jaujac et pour les 4 enfants domiciliés sur d'autres communes, pour le séjour à Montselgues.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.



INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC
04 75 93 22 28
Secrétariat ouvert au public :
Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h
www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr
Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC
04 75 93 29 98
Horaires :
Mardi de 9h à 11h30
Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS
04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26
Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15
Gendarmerie : 17 / Brigade de Thueyts : 04 75 36 40 80
Police : 04 75 89 22 22
Pompiers : 18
Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60
Etat des routes d'Ardèche : 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie : 04 75 93 20 70
Médecins généralistes :
- Dr DELENNE : 04 75 93 21 90
- Dr GARRY et Dr NITTING : 04 28 40 01 50
Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46
Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02
Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58
Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85
Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22
Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14
Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Ancis : 06 99 29 35 74
Sage femme, JOACHIN Lilas : 06 78 51 76 30
Cabinet kinésithérapie et ostéopathie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44
EHPAD : 04 75 89 82 60

ETAT CIVIL DE NOVEMBRE À MARS

Naissances

- Louis CHARLEUX de Adrien CHARLEUX et Olivia DURAND, le 3 novembre 2021
- Colette DUMONT CRAPLET de Léa CRAPLET et Aurélie DUMONT, le 11 décembre 2021
- Hina HIRARDOT de Bastien HIRARDOT et Lucie LIGIER, le 17 février 2022

Décès

- ROBERT Ginette, épouse COGNAC, le 4 novembre 2021
- BLANQUET Nadia, épouse DOUILLET, le 7 novembre 2021
- PINEDE Maryse, épouse BERTRAND, le 23 novembre 2021
- LELONG Jeannine, épouse DEBROIS, le 29 novembre 2021
- COLLET Gisèle, veuve MATHON, le 1er décembre 2021
- BERTRAND Madeleine, veuve BRULIN, le 24 décembre 2021
- LACAMBA Josette, veuve PONTIER, le 27 décembre 2021
- BELIN Yvonne, épouse VALETTE, le 4 janvier 2022
- HUTIN Blanche, veuve MASPETIT, le 16 janvier 2022
- MILLE Jean-Marie, le 24 janvier 2022
- BRUN Jacky, le 3 février 2022
- RONDEAUX Philippe, le 15 février 2022
- RICQ Daniel, le 21 février 2022
- FAYOLLE Fernande, veuve SOBOUL, le 6 mars 2022
- BARRILIER Maurice, le 19 mars 2022
- MASSIN Louis, le 19 mars 2022



mairie de
Jaujac
village d'Ardèche



L'Echo du Volcan

Mai 2022

*Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées
par les élus et les services municipaux*

Mairie de Jaujac
11 Place du Champ de Mars
04 75 93 22 28
mairie@jaujac.fr